



ACADÉMIE
DE POITIERS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Concours de recrutement de professeur des écoles

Rapport de jury

Session 2023

Sommaire

I - Eléments chiffrés généraux	p 3
II - Epreuve d'admissibilité 1 : Français	p 6
III - Epreuve d'admissibilité 2 : Mathématiques	p 10
IV - Epreuve d'admissibilité 1 : Application	p 13
V - Epreuve d'admission 1 : Leçon	p 17
VI - Epreuve d'admission 2 : Entretien	p 19
VII - Epreuve d'admission facultative : Langue vivante étrangère	p 27
Annexe 1 – Arrêté de composition du jury	

I - Eléments chiffrés généraux

Admissibilité

	Externe public	Externe privé	3 ^{ème} concours	2 nd interne public	TOTAL
Nombre d'inscrits	1216	151	305	139	1811
Nombre de présents	500	30	111	44	685
Nombre de candidats éliminés	50	2	24	9	85
Nombre de postes	135	5	16	4	160

(Note éliminatoire = 5/20 à au moins une épreuve)

- 30 en français
- 11 en mathématiques
- 9 en application

CRPE externe public

Résultats des candidats, hors éliminés (**450 candidats**) :

- Meilleure note : 58.25 points → 19.41/20
- Moins bonne note : 16.25 points → 05.41/20

Le jury a déclaré admissibles les 389 meilleurs candidats.

CRPE externe privé

Résultats des candidats, hors éliminés (**28 candidats**) :

- Meilleure note : 53.50 points → 17.83/20
- Moins bonne note : 18.88 points → 06.29/20

Le jury a déclaré admissibles les 15 meilleurs candidats.

CRPE 3^{ème} concours

Résultats des candidats, hors éliminés (**87 candidats**) :

- Meilleure note : 52.48 points → 17.46/20
- Moins bonne note : 18.88 points → 06.29/20

Le jury a déclaré admissibles les 35 meilleurs candidats.

CRPE 2nd concours interne public

Résultats des candidats, hors éliminés (**15 candidats**) :

- Meilleure note : 52.20 points → 17.50/20
- Moins bonne note : 22.38 points → 07.46/20

Le jury a déclaré admissibles les 15 meilleurs candidats.

Admission

Concours externe public

Commentaire succinct de la liste des candidats, anonymée, par ordre décroissant de notes, hors éliminés :

Meilleure note : 183.63 points → **20.40/20**
Moins bonne note : 45.88 points → **5.10/20**

Pour 135 postes, le 135^{ème} candidat obtient 121.26 points (13.47/20)

Le 242^{ème} candidat obtient 90.38 points (10.04/20) (*dernier à avoir la moyenne*)

Moyenne des notes par épreuve :

Epreuve 1 (Epreuve de leçon) : 10.94/20
Epreuve 2 (Epreuve d'entretien) : 12.93/20

Le jury décide de retenir 55 candidats sur la liste complémentaire (dernier candidat : 107.50 points soit 11,94/20).

3^{ème} concours

Commentaire succinct de liste des candidats, anonymée, par ordre décroissant de notes, hors éliminés :

Meilleure note : 163.38 points → **18.15/20**
Moins bonne note : 53.13 points → **5.90/20**

Pour 16 postes, le 16^{ème} obtient 105.51 points (11.72/20)

Le 21^{ème} candidat obtient 93.00 points (10.33/20) (*dernier à avoir la moyenne*)

Le jury décide de retenir 3 candidats sur la liste complémentaire (dernier candidat : 101.63 points soit 11,29/20).

Moyenne des notes par épreuve :

Epreuve 1 (Epreuve de leçon) : 8.53/20
Epreuve 2 (Epreuve d'entretien) : 11.42/20

Concours externe privé

Commentaire succinct de la liste des candidats, anonymée, par ordre décroissant de notes, hors éliminés :

Meilleure note : 161.5 points → **17.94/20**
Moins bonne note : 62.5 points → **6.94/20**

Pour 5 postes, le 5^{ème} candidat obtient 125.51 points (13.94/20)

Le 9^{ème} candidat obtient 93.75 points (10.41/20) (*dernier à avoir la moyenne*)

Moyenne des notes par épreuve :

Epreuve 1 (Epreuve de leçon) : 12.07/20
Epreuve 2 (Epreuve d'entretien) : 11/20

Le jury décide de retenir 3 candidats sur la liste complémentaire (dernier candidat : 102.75 points soit 11,41/20).

Second concours interne public

Commentaire succinct de liste des candidats, anonymée, par ordre décroissant de notes, hors éliminés :

Meilleure note : 125.5 points → **13.94/20**

Moins bonne note : 54.63 points → **6.07/20**

Pour 4 postes, le 4^{ème} candidat obtient 113.75 points (12.63/20)

Le 8^{ème} candidat obtient 94.5 points (10.5/20) (dernier candidat à avoir la moyenne)

Moyenne des notes par épreuve :

Epreuve 1 (Epreuve de leçon) : 6.79/20

Epreuve 2 (Epreuve d'entretien) : 10.79/20

II - Epreuve d'admissibilité 1 : français

L'épreuve prend appui sur un texte (extrait de roman, de nouvelle, de littérature d'idées, d'essai, etc.) d'environ 400 à 600 mots.

Elle comporte trois parties :

- une partie consacrée à l'étude de la langue, permettant de vérifier les connaissances syntaxiques, grammaticales et orthographiques du candidat ;
- une partie consacrée au lexique et à la compréhension lexicale ;
- une partie consacrée à une réflexion suscitée par le texte à partir d'une question posée sur celui-ci et dont la réponse prend la forme d'un développement présentant un raisonnement rédigé et structuré.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Durée : trois heures ; coefficient 1.

Si elle n'invite plus à convoquer des connaissances et compétences didactiques et pédagogiques, qui sont évaluées par d'autres épreuves du concours, l'épreuve de français exige en revanche des connaissances solides en grammaire (syntaxe, orthographe, vocabulaire) et de bonnes capacités rédactionnelles (permettant de développer une réflexion en lien avec la lecture d'un texte et en réponse à une question).

* *
*

La partie consacrée à l'étude de la langue était notée sur 6 points, celle dédiée au lexique et à la compréhension lexicale sur 4 points et celle visant à développer une réflexion en lien avec le texte sur 10 points. Il est donc impératif de travailler très sérieusement l'étude de la langue et le lexique, sans négliger un entraînement régulier visant à développer une réflexion à l'écrit.

Étude de la langue (6 points)

La partie de l'épreuve centrée sur la langue amène à l'étudier d'un point de vue morphologique, syntaxique, sémantique ou encore énonciatif.

Nous nous proposons d'analyser chacune des questions, de mettre au jour les connaissances et compétences requises, d'indiquer ce que le jury attendait tout en signalant ce qu'il a pu sanctionner ou, au contraire, valoriser.

La première question portait sur **le verbe, à la fois d'un point de vue morphologique (identification des modes et des temps) et sémantique (justification des emplois)**.

La condition première pour la réussir était de connaître parfaitement ce qui structure la conjugaison d'un verbe, le nom des différents modes et des différents temps. La seconde était sans doute d'avoir appris à **distinguer emplois temporels et emplois modaux, temps et aspect**.

Outre le fait que de trop nombreux candidats ont régulièrement omis d'indiquer le mode du verbe, le jury s'est étonné de voir que certains candidats n'avaient pas réussi à identifier le passé composé de l'indicatif comme une forme verbale à part entière et que les erreurs portant sur l'identification du conditionnel présent, que l'on considère désormais comme un temps de l'indicatif, soient aussi nombreuses.

Les candidats doivent se méfier des justifications toutes faites. Ils doivent impérativement adapter l'analyse qu'ils proposent à **l'emploi en contexte** : il ne s'agit en aucun cas de réciter l'ensemble des emplois possibles, en les juxtaposant sans faire de choix.

On s'attendait, pour la justification des emplois des différents temps de l'indicatif utilisés, à ce que les candidats parviennent à distinguer celui du passé composé (expression d'une action passée de premier plan) et de l'imparfait (expression d'une action passée de second plan) ainsi qu'à commenter la valeur modale du conditionnel présent (expression d'une hypothèse) et l'usage du présent dans un emploi de présent permanent ou encore de "vérité générale".

Le jury a valorisé les candidats ayant judicieusement indiqué que l'ensemble des emplois de ces temps et de ces modes s'inscrivait dans le régime énonciatif du discours (et non du récit).

Adopter une présentation en tableau (avec une colonne pour le mode, une autre pour le temps et une dernière pour les commentaires portant sur l'emploi) a permis à certains de ne rien omettre au fil de leur réponse et de ne pas perdre de temps à apporter des réponses non attendues (par exemple, les sujets des verbes ou encore leur groupe).

La deuxième question supposait d'être au clair sur **la définition et la façon d'identifier ce qu'on appelle une proposition**. Elle supposait également de distinguer les trois façons possibles d'en agencer plusieurs dans une **phrase complexe** : par juxtaposition, par coordination ou encore par subordination.

La première proposition, qui comportait un long groupe verbal (où de nombreux compléments du verbe étaient coordonnés ou juxtaposés entre eux : “ces deux maisons, puis l’auvent, le four à pain, la bûcherie et le moulin”) et un groupe circonstanciel (“de part et d’autre d’une rivière”), a conduit à de nombreuses erreurs de délimitation de la proposition dans son ensemble : “On avait bâti ces deux maisons, puis l’auvent, le four à pain, la bûcherie et le moulin, de part et d’autre d’une rivière.”

Pour le reste, le jury attendait tout simplement l’identification de la coordination des deux premières propositions et de la subordination de la troisième à la seconde.

Il a par ailleurs valorisé :

- les candidats ayant précisé que les deux premières propositions étaient des propositions se situant sur le même plan syntaxique (et qui étaient l’une par rapport à l’autre “indépendantes” - même si la seconde proposition jouait par rapport à la troisième un rôle de proposition principale) ;

- les candidats ayant précisé que la troisième proposition était une proposition subordonnée circonstancielle (de temps).

Pour une question portant sur la délimitation de propositions dans une phrase complexe, nous conseillons aux candidats de recopier chacune des propositions du début à la fin en les numérotant puis d’indiquer comment elles sont reliées les unes aux autres.

La troisième question portait sur **l’analyse de pronoms**. Elle a plutôt été bien réussie.

Elle exigeait de préciser à la fois **la nature** (pronom adverbial pour “y” ; pronom relatif pour “dont”), **la fonction syntaxique** (complément d’objet indirect du verbe prendre pour “y” ; complément du nom “battants” pour “dont”) **et le référent** (“les autres vies” pour “y” ; “la porte médiévale” pour “dont”). Outre le fait que les réponses doivent être complètes (c’est-à-dire préciser, pour la fonction syntaxique par exemple, le verbe ou le nom complétés), il était bien attendu que les candidats identifient “y” comme un pronom adverbial (se caractérisant par le fait qu’il intègre une préposition et joue le rôle d’équivalent syntaxique d’un groupe prépositionnel - ici de “à ces autres vies”).

La quatrième question consistait en **une réécriture**, invitant à changer le nombre du sujet et à opérer l’ensemble des transformations orthographiques nécessaires : l’accord des des adjectifs attribués avec le sujet (“attentifs” et “tranquilles”) et des verbes avec le sujet (“sentaient”, “avaient”, “appartenaient”). Des défauts d’analyse syntaxique, sémantique voire référentielle ont conduit à trois erreurs fréquentes : “bon”, qui fonctionne ici comme un adverbe et non comme un adjectif attribut, n’avait pas vocation à être accordé ; “un bébé de la région” devait changer de nombre (puisqu’il était coréférentiel au “il” initial) ; le pronom “lui”, en revanche, reprenant “la région”, devait être maintenu tel quel (et non être remplacé par “leur”, voire “leurs”...).

La cinquième question était double. Elle exigeait d’indiquer **la nature et la fonction de deux adjectifs** (qualificatifs), épithètes du nom “routes” : “minuscules” et “sinueuses”. Elle demandait par ailleurs de **changer la nature de l’expansion du nom** donc de substituer aux deux adjectifs, par exemple : une proposition relative (“qui étaient minuscules et sinueuses”) ou un groupe prépositionnel (“en lacets”) ou encore un participe présent (“ayant la particularité d’être étroites et sinueuses”) - sachant que le jury a accepté toute réécriture grammaticalement juste quel que soit le sens.

Lexique et compréhension lexicale (4 points)

La première question comportait deux parties.

Il fallait tout d’abord analyser la **formation et le sens de deux adjectifs** (“inachevé” et “inadaptés”). Pour ce type de question, le jury s’attend à ce que les candidats distinguent deux modes de formation des mots : **par composition et par dérivation**. Dans ce second cas, il exige une identification du radical et des **affixes** (préfixe ou suffixe) ainsi qu’une analyse de leurs **effets sémantiques ou syntaxiques**. Dans les deux cas à analyser, les adjectifs étaient formés par dérivation, sur la base des participes passés des verbes “achever” et “adapter”, avec ajout d’un préfixe privatif *in-*, permettant de signifier l’opposition et de former des antonymes (“qui n’est pas achevé” ; “qui n’est pas adapté”)

Il s’agissait ensuite d’**interpréter l’usage de ces adjectifs en discours**. Les préfixes privatifs renvoyaient ici à un “manque” par rapport à une norme (“inadapté”) ou une complétude (“inachevé”). On attendait également que les candidats (en lien avec le commentaire de l’auteur portant sur les deux adjectifs mis par la suite entre guillemets) indiquent qu’elle adhérait davantage à l’utilisation de l’adjectif “inadapté”.

La deuxième question, élargissant l’étude à un empan plus large du texte (l’ensemble du deuxième paragraphe), invitait à commenter l’emploi du lexique de la mer.

Le jury a pu s’étonner que le simple **relevé du champ lexical** (où l’on prend soin de placer entre guillemets les termes ou expressions cités) n’ait parfois pas été fait, que le nom de **figures de style** pourtant courantes n’ait pas été précisé et que l’**interprétation** qu’on pouvait en faire ait été souvent omise ou réduite à une paraphrase bien approximative.

Dans ce texte, l’usage du **champ lexical de la mer** permettait d’évoquer la nature environnante :

- d’un côté : “la montagne imposait *son roulis*”; “on se sentait parfois cerné par des *vagues énormes, immobiles, mousseuses d’une écume verte*”, “c’était un *grondement d’océan*”

- de l'autre, "une île protégée des tempêtes".

Le lexique de la mer prend ici place dans le cadre d'une **métaphore filée** puis d'une **comparaison finale** ("ressemblait à").

D'un côté, la mise en parallèle, par le biais d'une métaphore filée, de la montagne et de la mer, permet d'exprimer la sensation de malaise et le sentiment de danger que l'on peut éprouver en parcourant un élément naturel aussi majestueux qu'ambivalent.

D'autre part, le trajet jusqu'au hameau et à la ferme, long et difficile, entre en contraste avec le havre de paix, mentionné à la toute fin et décrit par la suite, au sein duquel l'enfant grandit.

Le jury a valorisé le commentaire de quelques occurrences, montrant la sensibilité du candidat aux **effets de sens et de sonorité** :

- "roulis", qui peut évoquer, d'un point de vue sonore, les "roues" de la voiture

- "mousseuse d'une écume verte" : écume sur les vagues // mousse végétale ;

- "quelques pas chaloupés" : le verbe dont provient l'adjectif désigne une façon d'imiter en marchant ou en dansant le roulis d'une chaloupe.

Réflexion suscitée par le texte à partir d'une question posée sur celui-ci (10 points)

La dernière partie de l'épreuve est consacrée à "une réflexion suscitée par le texte à partir d'une question posée sur celui-ci et dont la réponse prend la forme d'un développement présentant un raisonnement rédigé et structuré."

Le sujet était ainsi formulé :

"À la lumière du texte de Clara Dupont-Monod, de votre culture et de vos réflexions personnelles, vous vous interrogerez sur les relations que les êtres humains entretiennent avec la norme. "

Le jury a bien conscience que l'épreuve ne dure que trois heures. Il considère donc que les candidats peuvent, au mieux, **consacrer 1h30 à cette partie**. Il n'exige donc pas des candidats une composition de type dissertation. Une réflexion structurée en plusieurs paragraphes, amenée par une brève introduction, achevée par une courte conclusion, illustrée d'exemples divers, répond aux attentes, quand elle est en outre rédigée dans une langue correcte.

Le sujet était volontairement ouvert. Il invitait à interroger toutes sortes de normes : normes sociales, sociétales, individuelles... sans se limiter à la question du handicap. Il permettait de sonder la place qu'elles tiennent dans la construction et la vie de l'individu.

Le barème adopté faisait une place quasi équivalente à la réflexion, à la culture et à l'expression.

Pour ce qui est de la **réflexion**, le jury attendait qu'elle prenne appui sur au moins trois arguments de nature différente (dont l'un pouvait être lié à l'argumentation indirecte développée par le texte proposé) et que son agencement se traduise le plus nettement possible dans sa mise en page. Il n'attendait en revanche pas obligatoirement un plan dialectique (parfois caricaturalement antithétique).

Concernant la **culture**, le jury s'est montré ouvert à des réflexions et des références liées à des champs aussi divers que la philosophie, la sociologie, l'ethnologie, l'histoire, la psychologie, la pédagogie... Quelques références littéraires - qui ont vocation à s'ouvrir aux œuvres de littérature dite de jeunesse - étaient bien sûr les bienvenues ainsi que des exemples issus des autres arts (cinéma, peinture...).

Quant à l'**expression**, il était attendu qu'elle soit claire, précise (notamment dans son usage du lexique), syntaxiquement correcte et attentive aux usages de la ponctuation.

Le jury a **valorisé**, *sous la forme de bonus*, la richesse de la culture personnelle ainsi que le caractère nuancé de l'expression voire son efficacité stylistique au service de la réflexion proposée.

Il a en revanche **pénalisé**, *sous la forme de malus*, les graphies peu lisibles et les copies dont l'orthographe était très fautive. **Les deux premières pages de la réflexion ont ainsi été corrigées en ôtant un demi-point par erreur d'orthographe grammaticale et un quart de point par erreur d'orthographe lexicale** - le tout dans la limite de trois points.

Concernant la réflexion, toutes les idées pertinentes ont été acceptées par le jury, à partir du moment où les candidats parvenaient à les évoquer **de façon ordonnée**. Après avoir défini la notion, il était possible d'aborder la façon dont les normes, de toutes natures, contribuaient à construire la société : lois ou règlements permettant de vivre ensemble ; références, valeurs partagées et culture commune fondant une société... Evoquer ensuite le risque qu'elles étouffent l'individu était également envisageable : poids de l'éducation pouvant nuire à l'épanouissement personnel ; poids des normes sociales amenant au conformisme... - cela pouvant conduire à des situations de discrimination à l'égard de personnes échappant aux normes par leur physique, leur mode de vie, leur culture ou une forme de handicap. Elles n'interdisent cependant pas de se distinguer en les transcendant ou en en jouant : grandes figures, héros du quotidien ou encore personnes ou personnages « hors normes » utilisant leur différence comme une force. Parmi les éléments de réflexion, le jury a pu apprécier, par exemple, la double analyse du titre de l'ouvrage de Clara

Dupont-Monod (l'enfant doit s'adapter à la société mais la société doit également s'adapter à l'enfant), tout comme ceux qui ont été capables de recentrer leur réflexion autour de l'école dans son rôle d'inclusion sociale.

Pour étayer sa réflexion, le candidat était invité à s'appuyer sur l'ensemble de ses connaissances personnelles et de ses lectures. Le jury attendait quelques **références littéraires** - qui avaient vocation à s'ouvrir aux œuvres de littérature de jeunesse - mais a également accueilli bien volontiers des **exemples issus des autres arts** (cinéma, peinture...) **ou liés à des champs du savoir comme la philosophie, l'ethnologie, la sociologie, la psychologie... ou encore la pédagogie**. Comme on l'a dit, il a pris en compte **la variété et le degré de précision des exemples** et a valorisé la richesse de la culture du candidat. Le jury tient à rappeler aux candidats que le simple fait de citer un titre ne suffit pas à constituer un exemple efficace. Certaines des références doivent être développées et on attend du candidat qu'il explicite les liens de chaque exemple avec les arguments avancés.

* *
*

Le jury est convaincu que l'épreuve a permis une sélection juste. D'un point de vue statistique, la moyenne était cette année de 10,71 (avec un écart type de 4,29) et la médiane de 10,63. La copie la plus faible a été notée 0, la meilleure 19,75. 14% des candidats ont obtenu une note éliminatoire (c'est-à-dire une note égale ou inférieure à 5). **En ayant 13,75 ou plus, le candidat se retrouve en revanche dans le premier quart.**

Les résultats sont, cette année, meilleurs que l'an passé et sont globalement bien équilibrés entre les différentes parties. Celle sur le lexique est mieux réussie mais, si l'analyse de la construction et du sens (y compris en contexte) de mots isolés est désormais satisfaisante, la question exigeant de commenter l'emploi du lexique sur un empan de texte plus large reste à travailler davantage.

Le jury sait qu'il s'agit d'une **épreuve exigeante mais** il tient à rappeler qu'elle est **abordable pour tout candidat bien préparé**. Il a ainsi eu le plaisir de lire d'excellentes copies, où à la rigueur de l'analyse grammaticale et à la finesse des analyses lexicales se sont joints le dynamisme et la richesse d'une réflexion personnelle sur les relations que les êtres humains entretiennent avec la norme, portée par une culture ouverte au monde, aiguisée par des lectures variées et exprimée dans une langue précise, nuancée et efficace.

Nous encourageons les futurs candidats à tenir compte des conseils de ce rapport, à se préparer avec méthode et à **s'entraîner le plus souvent possible en temps limité**.

Bibliographie indicative

Grammaire du français - Terminologie grammaticale - Eduscol :

<https://eduscol.education.fr/document/1872/download>

Jean-Christophe Pellat, Stéphanie Fonvielle, *Le Grévisse de l'enseignant*, Magnard.

Martin Riegel, Jean-Christophe Pellat, René Rioul, *Grammaire méthodique du français*, PUF.

Delphine Denis et Anne Sancier-Chateau, *Grammaire du français*, Le Livre de poche.

III- Epreuve d'admissibilité 2 : mathématiques

L'épreuve est constituée d'un ensemble d'au moins trois exercices indépendants, permettant de vérifier les connaissances du candidat.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.
Durée : trois heures ; coefficient 1.

L'épreuve de cette année a été globalement réussie.

- Moyenne est de 13,70/20
- Médiane de 14,50/20
- Premier quartile : 11,25/20
- Troisième quartile : 16,75/20

Cette année, l'épreuve était essentiellement disciplinaire, aucune analyse didactique n'était à produire.

Le sujet comportait 6 exercices centrés pour l'essentiel sur les connaissances et les savoir-faire mathématiques.

Le sujet permettait d'aborder les thèmes suivants :

Théorème de Pythagore et sa réciproque, calculs de durées (à partir d'une vitesse moyenne), calculs fractionnaires, mise en équation et résolution d'équation, analyse d'un programme de construction géométrique écrit avec le logiciel "Scratch", angles et côtés d'un hexagone, formules d'aires (rectangle, triangle rectangle, demi-disque), tracé d'un schéma à l'échelle, interprétation du quotient d'une division (valeur arrondie par défaut ou par excès selon les cas), proportionnalité, pourcentages, volume d'un cylindre, utilisation d'une feuille de calcul type tableur (formules à comprendre et à établir), détermination de probabilités.

Une attention particulière a été apportée cette année sur la bonne compréhension d'un énoncé : traduction d'une situation faisant appel à des fractions, traduction d'une situation en écriture littérale, mise en équation adaptée, extraire un pourcentage, décomposer un problème en sous-problème (questions nécessitant plusieurs calculs intermédiaires).

Cet ensemble de 6 exercices a mis en évidence des points que le jury souhaite porter à l'attention des futurs candidats.

Exercice 1 : (2,5 points)

Cet exercice a été globalement réussi : moyenne : 2,06/2,5

L'objectif de cet exercice est de déterminer une longueur pour établir un temps de parcours d'une randonnée à vélo. Les candidats devaient utiliser la réciproque et le théorème de Pythagore, puis comparer un temps déterminé à partir de la connaissance d'une vitesse moyenne.

L'utilisation du théorème de Pythagore pour calculer une longueur est maîtrisée par une grande majorité des candidats, quelques confusions apparaissent dans la rédaction de la réciproque du théorème de Pythagore (inversion entre hypothèse et conclusion, égalité écrite en début de raisonnement). De plus, des erreurs sont apparues dans la question 3, la conversion heures-décimales en heures-minutes n'est pas acquise pour plusieurs candidats. Plusieurs erreurs de notation mathématiques ont été relevées dans cet exercice (notamment l'utilisation de crochets pour désigner des longueurs).

Exercice 2 : (2,5 points)

Cet exercice a été assez bien réussi : moyenne : 1,64/2,5

L'objectif de cet exercice était de déterminer le partage d'une somme d'argent entre plusieurs individus, cette expression devait être établie sous forme fractionnaire puis en écriture littérale.

Bien que le détail des calculs avec les fractions ait été souvent manquant, la question 1 de cet exercice a été globalement réussie. La question 2 a mis beaucoup de candidats en difficulté : la transposition du texte en équations ou en écriture mathématiques a été fautive et les étapes intermédiaires souvent complexes ou approximatives. Le recours à des schémas pouvait être un moyen efficace de répondre à cet exercice, aucun candidat n'a proposé cette approche.

Exercice 3 : (2.5 points)

Cet exercice a été assez bien réussi : moyenne : 1,71/2,5
1/10 des candidats n'ont pas traité cet exercice.

Dans cet exercice, l'objectif était de comprendre un programme de traçage écrit à l'aide du logiciel scratch. Un tracé était demandé puis des éléments du programme étaient à modifier.

Les candidats ont montré une bonne compréhension ligne à ligne du programme, ainsi la question 1 a été majoritairement réussie.

Bien que près d'un tiers des candidats n'ait pas traité la question 2, le tracé du dessin obtenu est globalement réussi. La question 3, visant à modifier le programme pour obtenir un hexagone régulier a posé quelques difficultés (mesure de l'angle, confusion avec octogone ou pentagone).

Exercice 4 : (5.5 points)

Cet exercice a été assez bien réussi : moyenne : 3,74/5,5
Il est composé de deux parties dépendantes.

Partie A :

Dans cette partie, les objectifs étaient de déterminer les longueurs des bordures délimitant un jardin pédagogique servant à planter des pieds de fraises, de tomates et de radis, puis de déterminer la masse espérée de la récolte de fraise.

Le tracé à l'échelle 1/80 a été globalement bien exécuté malgré quelques imprécisions dans certaines copies (notamment sur la partie représentant l'entrée).

Bonne réussite pour les questions mettant en place les formules de longueurs et d'aires de rectangles et de triangles-rectangles. Toutefois, des erreurs de calcul ont impacté les questions qui en découlaient, notamment les erreurs sur la formule de l'aire d'un demi-disque.

La valeur exacte en question 4 a souvent été omise.

Partie B :

Dans cette partie, l'objectif final était de déterminer le nombre de pots de confitures de fraises qui pourraient être réalisés à l'aide de ce jardin pédagogique.

Plusieurs candidats n'ont pas fait le lien entre les 2 parties de cet exercice.

La question 1 de cette partie a été massivement échouée, en effet il s'agissait ici d'établir la masse de sucre nécessaire pour une recette de confiture, le pourcentage exprimé dans l'énoncé a été mal interprété pour la majorité des candidats qui l'ont appliqué à la masse de fraises et non à la masse totale de confiture. Les conceptions de parties/tout ne sont pas toujours maîtrisées.

La question 2, faisant appel à l'utilisation de la proportionnalité, a été massivement réussie, et le raisonnement pour établir le nombre de pots de confitures également.

Exercice 5 : (3.5 points)

Cet exercice a été moyennement réussi : moyenne : 2,04/3,5

Le but de cet exercice est d'établir une frise chronologique dans une salle de classe et donc de déterminer le nombre de feuilles A4 nécessaires à sa mise en place selon les dates à afficher.

La compréhension d'une feuille de calcul type tableur était nécessaire pour les questions 3a et 3b de cet exercice. Cette question 3 a été massivement échouée : peu de candidats ont traité cette question, la formule établie était souvent incorrecte (elle ne donnait pas le résultat souhaité), de plus la transposition de la lecture d'une formule en une phrase a été complexe pour les candidats (confusion entre "numéro de la feuille" et "nombre de feuilles"). A la question 4, les raisonnements pour déterminer le mur où la date de l'accostage de Christophe Colomb sera positionnée étaient souvent corrects mais exprimés de manière peu explicite.

Exercice 6 : (3.5 points)

Cet exercice a été globalement réussi : moyenne : 2,95/3,5

L'objectif de cet exercice était d'établir un tableau de données recensant des élèves musiciens ou non selon leur genre (à partir de données de l'énoncé) puis de déterminer des probabilités.

L'ensemble des questions sur les probabilités a globalement été bien traité par les candidats, cependant certains candidats n'ont pas simplifié les fractions pour les rendre irréductibles.

Bonne maîtrise générale pour la recherche du pourcentage en question 4.

En conclusion :

De manière générale, les copies ont été plutôt bien rédigées (propreté, clarté), avec des raisonnements assez bien expliqués ce qui aide à l'appréciation générale du travail effectué.

Toutefois, un manque de structuration dans la façon de présenter est souvent apparu, le raisonnement étant parfois mal assuré, résultant plus d'un tâtonnement que d'une démarche clairement identifiée dès le début de la rédaction. De plus, plusieurs erreurs de notations mathématiques ont été relevées (utilisation de crochets pour désigner des longueurs, mauvaise utilisation du signe = à la place du \approx).

Le jury recommande aux candidats de porter attention à la bonne lecture des énoncés et à une bonne exploitation des données qui y sont précisées. Il est conseillé également de veiller à faire la distinction entre valeurs exactes et valeurs arrondies.

Les calculs de longueurs (Théorème de Pythagore), les calculs d'aires, l'utilisation de la proportionnalité ont été dans l'ensemble assez bien maîtrisés cette année ainsi que les calculs de probabilité qui sont satisfaisants et dans l'ensemble bien menés.

La mise en équation, l'utilisation d'une feuille de calcul type tableur, la compréhension d'un programme édité par le logiciel Scratch devront être travaillés.

IV- Epreuve d'admissibilité 3 : application

L'épreuve est constituée d'un ensemble d'au moins trois exercices indépendants, permettant de vérifier les connaissances du candidat.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Durée : trois heures ; coefficient 1.

Le candidat, le jour de l'épreuve, à la lecture du sujet, fait le choix de l'option qu'il traitera parmi les trois proposées :

- Sciences et technologie.
- Histoire, géographie, enseignement moral et civique (EMC).
- Arts (musique, arts plastiques et histoire des arts).

Le jury tient compte dans la notation de l'épreuve de la maîtrise écrite ou orale de la langue française (vocabulaire, grammaire, conjugaison, ponctuation et orthographe).

Le candidat dispose d'un dossier comportant notamment des travaux issus de la recherche et des documents pédagogiques. Le candidat est amené à montrer dans le domaine choisi une maîtrise disciplinaire en lien avec les contenus à enseigner et à appliquer cette maîtrise à la construction ou à l'analyse de démarches d'apprentissage.

CHOIX DES CANDIDATS DE CHACUNE DES OPTIONS

Les choix de l'option par les candidats, à la lecture des sujets, ont amené à la ventilation suivante :

Options	Nombre de copies	Pourcentage
Sciences & technologie	318	46,65 %
Histoire, géographie, EMC	276	12,90 %
Arts	88	40,45 %
Total	682	100 %

Les correcteurs ont été soucieux d'un traitement équitable de tous les candidats. La moyenne de l'épreuve s'élève à 11,66 et l'écart des moyennes entre les options est limité à trois dixièmes de points environ.

Options	Moyenne	Médiane
Sciences & technologie	11,80	12
Histoire, géographie, EMC	11,48	11,25
Arts	11,73	12

Une note inférieure à 5/20 a conduit à l'élimination de 9 candidats à cette troisième épreuve d'admissibilité.

Epreuve de sciences et technologie : conseils et préconisations.

L'épreuve de sciences et technologie consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3), y compris dans sa dimension expérimentale. Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.

A l'occasion de cette session 2023, le sujet de sciences et technologie présente la particularité de comporter de très nombreuses questions et le barème ne peut donc pas attribuer beaucoup de points à chacune d'elles. Il faut donc trouver un juste équilibre entre un nécessaire développement des propositions et analyses et la gestion du temps limitée de l'épreuve. Il est attendu des candidats qu'ils fassent preuve de compétences scientifiques en maîtrisant des concepts à un niveau de fin de cycle 4. Plusieurs réponses montrent des difficultés sur ce point, y compris sur des notions très présentes dans les programmes des cycles 1 à 3. On note ainsi de nombreuses maladresses dans la manipulation du concept de « caractère ». Il convient d'avoir une connaissance assez fine des programmes et d'en maîtriser les notions principales.

Il est conseillé de bien s'approprier les principes de la classification du vivant et les compétences que cette classification permet de développer chez les élèves : descriptions, comparaisons, tris et identifications. De la même façon, les bases du codage ne sont pas assimilées correctement par certains candidats. Une question faisait appel à un calcul simple, sans difficulté majeure pour un professeur devant enseigner la division à ses élèves. L'absence de calculatrice a fortement gêné certains candidats qui ont fait des erreurs ou n'ont même pas proposé de calculs. L'usage des unités est également souvent source d'erreurs.

Les candidats doivent également montrer des compétences didactiques et pédagogiques. Les qualités d'analyse des candidats étaient ainsi éprouvées avec plusieurs questions portant sur des productions d'élèves ou des recherches de remédiations. Il est alors attendu de donner du sens aux activités proposées en les reliant clairement aux conceptions erronées et ne pas contenter de proposer une simple manipulation.

Les questions demandant de proposer des démarches montrent de fortes disparités entre les copies. Certains candidats font ainsi preuve d'une belle maîtrise avec des propositions riches et construites. A l'inverse, d'autres se contentent de pistes d'activités assez vagues. S'il n'est pas attendu sur cette épreuve de bâtir des séquences complètes ou de formaliser systématiquement toutes les étapes d'une démarche d'investigation, expérimentale ou technologique, on attendra d'un futur professeur des écoles qu'il soit capable de structurer ses réponses en lien avec ces démarches. L'association avec une pratique de classe concrète et montrant une adéquation avec le développement de l'enfant (par exemple sur les compétences de lecture) a été fortement valorisé. Des présentations claires et structurées (tableaux, organisation par points) ont été également très appréciées.

Des problèmes de maîtrise de la langue sont parfois constatés avec des fautes d'accords, de conjugaison et d'orthographe. Il est rappelé que, même sur une épreuve de sciences, ces erreurs sont pénalisées.

Le respect de la vie animale est un objectif éducatif important à transmettre à ses élèves. Dans ce cadre, il n'est pas envisageable de proposer des activités faisant souffrir des animaux, ne serait-ce que des moustiques. La mise à mort et la dissection sont donc à proscrire des pratiques.

Epreuve d'histoire-géographie : conseils et préconisations.

L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3). Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat. Au titre d'une session, la commission nationale compétente mentionnée à l'article 12 détermine deux composantes parmi les trois enseignements suivants : histoire, géographie, enseignement moral et civique.

Les correcteurs font le constat d'une préparation insuffisamment rigoureuse pour nombre de candidats. Ils ont régulièrement signalé le faible niveau scientifique des candidats dans les disciplines, notamment en géographie où la maîtrise fragile des notions et l'utilisation trop limitée des documents ont été pointées. Certains ont également souligné leur étonnement en face de candidats ne maîtrisant pas quelques-uns des principes pédagogiques fondamentaux pourtant attendus (incompréhension du terme "compétence" notamment).

De même, la question des fautes d'orthographe et de leur prise en compte dans l'évaluation a pu être soulevée. Ces éléments invitent à quelques préconisations que chaque candidat doit avoir à l'esprit durant sa préparation.

Encore faut-il préciser de prime abord que la dimension scientifique est un attendu même si les exigences ne sont pas celles d'un spécialiste, que la dimension didactique et pédagogique est également un attendu, un préalable à toute exploitation de document, à toute analyse de séance ou de séquence et à toute proposition de séance ou de séquence. Rappelons d'ailleurs que le corpus présente des documents sources comme des travaux de spécialistes.

Il est nécessaire d'avoir une connaissance assez fine des programmes, d'en avoir une bonne compréhension et de maîtriser les notions principales qui apparaissent régulièrement sur les différents niveaux.

La composante histoire invitait notamment à envisager les nouveaux modes et lieux de production, l'industrialisation comme processus touchant tous les secteurs de la production et entraînant un bouleversement jusque dans la vie quotidienne. Enseigner l'histoire implique également une maîtrise raisonnable de la chronologie. Il ne s'agit pas de mémoriser un grand nombre de dates, l'enjeu se situe plutôt sur le sens.

Le candidat doit maîtriser la périodisation et les ruptures principales. Il convient donc d'être capable de remobiliser les dates qui renvoient à un événement majeur.

Le jury a apprécié les travaux témoignant d'une maîtrise de ces compétences et des repères historiques notamment. Nous invitons par ailleurs les candidats à s'emparer de la frise chronologique.

Ces différentes remarques valent également pour la géographie. Là encore, une bonne connaissance des programmes est attendue, comme la maîtrise des principales notions qui reviennent tout au long du cycle. Ici, la composante géographie invitait à mobiliser et définir les notions de mobilité quotidienne, des notions relatives des usages et des besoins en évoquant les déplacements associés à la vie quotidienne (travail, sociabilité, loisirs...) et des notions relatives aux moyens de déplacements et aux infrastructures induites. Le recours aux cartes reste indispensable pour le candidat qui doit être en mesure de mobiliser différentes échelles.

Le candidat doit connaître la démarche de l'étude de cas ou encore l'intérêt du changement d'échelles, voire de l'emboîtement d'échelles. La contextualisation est incontournable. Le document ne prend sens que lorsqu'il fait l'objet d'une contextualisation, ce qui implique des connaissances sans lesquelles le candidat aura bien du mal à lire les documents, à les comprendre et les exploiter.

L'enseignement moral et civique n'est pas en reste, même s'il n'était pas présent à cette session. De la même manière, il implique une bonne connaissance des valeurs de la République et de l'École. Il convient de les inscrire dans le temps et, le cas échéant, d'être capable d'identifier certaines tensions entre des valeurs. C'est le cas, par exemple, entre la liberté et l'égalité, tout au long de la période révolutionnaire. Là encore, la dimension didactique et pédagogique ne doit pas être négligée. On peut penser à des approches concrètes, à partir de situations réelles, d'événements d'actualité... Ici aussi, la contextualisation est le plus souvent un préalable. La mise en œuvre d'un débat et la construction de l'argumentation peuvent être saisies. L'enseignant peut recourir à des « valeurs en actions », par le biais de l'engagement et de projets, aussi bien dans et hors de l'école, au niveau du quartier, de la ville ou de la commune...

Epreuve d'arts : conseils et préconisations.

L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3). Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.

Au titre d'une session, la commission nationale compétente détermine deux composantes parmi les trois enseignements suivants : éducation musicale, arts plastiques, histoire des arts.

En premier lieu, l'épreuve « Arts » implique de mobiliser une culture générale et en particulier artistique et culturelle. Aussi, il est conseillé l'année de préparation du concours de fréquenter, dans la mesure du possible, des musées, des expositions ou festivals afin de s'éveiller, *in situ* aux Arts. L'expérience sensible et sensorielle est au cœur des enseignements artistiques. Les correcteurs sont très sensibles à la capacité des candidats à mobiliser cette curiosité relative aux enseignements artistiques dans leurs copies.

Rappelons que les documents sont mis à la disposition des candidats pour étayer leurs propos. Une simple description de ces ressources, ceci sans analyse, ni proposition d'application, ne peut répondre aux attentes des correcteurs. Par ailleurs, il est nécessaire de contextualiser ces œuvres. Les références à d'autres ressources, artistes ou œuvres externes au sujet sont par ailleurs appréciées. Elles ont été présentes dans les copies, dans une trop faible proportion.

Il convient sans doute de rassurer les candidats, notamment ceux qui n'osent pas traiter cette option. L'évaluation prend en compte la polyvalence du professeur des écoles et non l'expertise d'un domaine. Les correcteurs n'attendent pas un modèle de cours d'un enseignement artistique - d'ailleurs il n'existe pas pour l'histoire des arts de didactique propre à cet enseignement -, pas davantage une analyse pleine et exhaustive d'une séance ou d'une séquence.

Ils recherchent, de manière bienveillante et ouverte, des hypothèses pour opérationnaliser les programmes, développer les apprentissages des élèves, et tout particulièrement les liens entre pratiques sensibles, apports culturels et étayages de toutes natures qu'ils impliquent. Le candidat doit inscrire sa démarche dans un mouvement allant des expériences aux savoirs d'où l'importance de cette expérience sensible et sensorielle évoquée plus haut.

Le candidat doit faire la preuve, dans son traitement des sujets, d'une connaissance de programmes et de leur compréhension, comme de la manière dont ils sont utilisés pour penser et organiser une séance d'enseignement. L'épreuve invite à mobiliser des compétences propres à l'analyse d'œuvre (type de ligne, ombre et lumière...) dont la présence était appréciée par le jury. La composante B faisait quant à elle référence plus encore à la recherche documentaire en histoire des arts ainsi que la mobilisation du numérique. Les deux pouvaient être questionnées par les candidats, sur leur statut comme sur leurs finalités.

L'écueil est souvent d'échapper à l'analyse critique de la fiche de préparation pour proposer des aménagements, alors que l'on attend du candidat qu'il mette en exergue les fragilités, les omissions, voire les forces du travail soumis à l'analyse. Il s'agit de tisser du lien avec les enjeux de cet enseignement comme avec les démarches didactiques. Le candidat doit faire la preuve d'une capacité réflexive sur les œuvres, sur les productions et les fiches de préparation, selon les sujets proposés.

La question de l'évaluation a trop souvent été éludée alors qu'elle constitue une étape incontournable à présenter tant dans la conception que dans l'analyse d'une séquence ou séance. Par ailleurs, il est vivement conseillé de traiter avec le même sérieux les deux composantes de l'épreuve. Les deux étant chacune sur 10 points. A cette fin, il s'agit de s'entraîner tout au long de l'année de préparation pour gérer au mieux le temps imparti. Il est possible de commencer dans l'ordre de son choix, la composante B plutôt que la A. Très souvent, la deuxième composante est négligée ce qui se ressent dans la note finale.

V- Epreuves d'admission 1 : leçon

Ces épreuves orales se sont déroulées du 23 mai au 8 juin 2023.

La coordination du concours tient à souligner la posture empreinte de bienveillance des membres du jury. Sans aucune exception, ceux-ci ont fait preuve tout au long des épreuves d'une attention soutenue, manifestant une hauteur de vue et une expertise qui méritent d'être remarquées. Au sein même du jury, l'ambiance a été marquée par une attitude sérieuse.

Cette situation s'est traduite par des décisions unanimes dans les échanges qui ont eu lieu durant les temps de concertation, notamment au sujet des harmonisations de notes.

L'épreuve porte successivement sur le **français** et les **mathématiques**.

Elle a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement à l'école primaire dans chacune de ces matières, permettant d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise des compétences pédagogiques du candidat. Le jury soumet au candidat deux sujets de leçon, l'un dans l'un des domaines de l'enseignement du français, l'autre dans celui des mathématiques, chacun explicitement situé dans l'année scolaire et dans le cursus de l'élève.

Afin de construire le déroulé de ces séances d'enseignement, le candidat dispose en appui de chaque sujet d'un dossier fourni par le jury et comportant au plus quatre documents de nature variée : supports pédagogiques, extraits de manuels scolaires, traces écrites d'élèves, extraits des programmes...

Le candidat présente successivement au jury les composantes pédagogiques et didactiques de chaque leçon et de son déroulement. Chaque exposé est suivi d'un entretien avec le jury lui permettant de faire préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles, tant sur les connaissances disciplinaires que didactiques.

Préparation : 2 heures

Durée : 1 heure - coefficient 4 - La note 0 est éliminatoire

Français : 30 mn (exposé 10 à 15 mn, entretien durée restante)

Mathématiques : 30 mn (exposé 10 à 15 mn, entretien durée restante)

10 commissions ont été constituées, de trois examinateurs chacune : un IEN, un conseiller pédagogique de circonscription et/ou départemental, et/ou un PE de l'enseignement privé ont interrogé les candidats.

Généralités concernant l'épreuve de leçon

En ce qui concerne les prestations les plus réussies :

- Le jury a apprécié une présentation témoignant de la préparation du sujet : attitude dynamique, connaissances didactiques en mathématiques et français, une démarche avec hypothèses et des éléments de réponse argumentés par des situations concrètes.
- Le jury a valorisé les candidats qui ont su faire preuve de gestion de la durée de leur exposé.
- Le jury a particulièrement apprécié les candidats utilisant un langage oral soigné, respectueux de son auditoire qui ont su s'exprimer de manière structurée.
- Le jury a valorisé les candidats ayant su exposer une trame de séance faisant preuve de méthodologie dans la structuration de leur exposé.
- Le jury a apprécié que le descriptif d'une séance complète soit proposé et que le lien avec d'autres disciplines d'enseignement soit évoqué.
- Le jury a valorisé les candidats connaissant les programmes et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Le jury a ainsi valorisé :

- Les qualités de réflexion et d'analyse permettant de faire évoluer les propositions initiales.
- La capacité du candidat à interagir avec le jury.
- La réactivité aux questions posées et le bon sens des réponses.
- La connaissance des programmes.
- Les propositions qui s'appuient sur des activités qui donnent du sens aux apprentissages.

En ce qui concerne les prestations les moins réussies :

- Les candidats n'utilisent pas le temps d'exposé prévu (5 à 6 minutes).
- Les difficultés pour traiter le sujet dans son intégralité sont dues à un manque d'appuis théoriques et didactiques.
- Les candidats n'identifient pas les enjeux et/ou ne proposent pas de situations concrètes.
- Les propositions pédagogiques ne prennent pas suffisamment en compte les compétences des élèves acquises en amont du niveau de classe ciblé.
- Le candidat a des difficultés pour définir les indicateurs de réussite lors des évaluations, quand elles sont proposées.
- Les candidats proposent des situations qui ne répondent pas à la question posée ou qui mobilisent le problème mais ne le résolvent pas.
- Les candidats ne donnent pas de sens aux apprentissages proposés.

Conseils du jury à l'attention des futurs candidats :

- Etre attentif à sa posture et à son élocution. L'expression orale doit être correcte : le candidat doit s'adresser au membres du jury, montrer un réel engagement.
- Structurer son propos : plan organisation de l'exposé, des idées, analyse des documents.
- Eviter une standardisation du propos.
- Connaître les programmes officiels et maîtriser les références théoriques fondamentales.
- Maîtriser les grandes étapes du développement cognitif de l'enfant.
- Donner du sens aux activités présentées.
- Comprendre les exigences et les attendus du concours.
- Vérifier la vraisemblance de la situation proposée en terme de gestion, d'organisation.
- Vérifier le temps de mise en activité réel des élèves durant la séance proposée.
- Prendre du recul par rapport à ce qui a pu être observé lors de stage en classe, notamment en maternelle au sujet des modalités en ateliers et les planifications sur la semaine.
- Etre sincère et faire preuve de bon sens.

VI- Epreuves d'admission 2 : leçon

L'épreuve comporte deux parties, notée chacune sur 10 points.

La première partie (30 minutes) est consacrée à l'éducation physique et sportive, intégrant la connaissance scientifique du développement et la psychologie de l'enfant. Le candidat dispose de 30 minutes de préparation.

A partir d'un sujet fourni par le jury, proposant un contexte d'enseignement et un objectif d'acquisition pour la séance, il revient au candidat de choisir le champ d'apprentissage et l'activité physique support avant d'élaborer une proposition de situation(s) d'apprentissage qu'il présente au jury.

Cet exposé ne saurait excéder 15 minutes. Il se poursuit par un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie. Cet entretien permet d'apprécier d'une part les connaissances scientifiques du candidat en matière de développement et la psychologie de l'enfant, d'autre part sa capacité à intégrer la sécurité des élèves, à justifier ses choix, à inscrire ses propositions dans une programmation annuelle et, plus largement, dans les enjeux de l'EPS à l'école.

La seconde partie (35 minutes) porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

Elle comporte un premier temps d'échange d'une durée de 15 minutes débutant par une présentation, d'une durée de 5 minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury pendant 10 minutes. Le candidat s'appuie sur une fiche de renseignements transmise au préalable selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture, établie sur le modèle figurant à l'annexe IV de l'arrêté fixant les modalités les modalités d'organisation des concours.

La suite de l'échange, d'une durée de 20 minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.)

- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Préparation : 30 minutes

Durée : 1 heure 05 - coefficient 2 - La note 0 obtenue sur l'une des parties est éliminatoire.

10 commissions ont été constituées, de trois examinateurs chacune : un IEN, un conseiller pédagogique de circonscription et/ou départemental et/ou un personnel administratif, et/ou un PE de l'enseignement privé ont interrogé les candidats.

Première partie : Education physique et sportive.

1. L'exposé de 15 minutes évalue la capacité du candidat à identifier, à partir d'un sujet fourni, un champ d'apprentissage et l'activité physique support avant d'élaborer une proposition de situation(s) d'apprentissage qu'il présente au jury.

En ce qui concerne les prestations les plus réussies :

Le jury a souligné une aisance à l'oral avec une qualité de communication qui s'appuie sur une bonne posture, une très bonne expression, une bonne élocution et un langage soigné. Ces capacités à communiquer et à maîtriser les paramètres de la voix donnent une prise de parole de qualité laquelle est renforcée par l'utilisation du canal visuel avec de très bons schémas de situations proposées.

Le jury a remarqué des exposés bien structurés au plan clairement annoncé et suivi : identification des hypothèses de travail, des situations d'apprentissages bien construites, un rôle du professeur des écoles bien identifié, une maîtrise assurée des enjeux didactiques et disciplinaires. Leur présentation de l'EPS et du sujet sont en cohérence, les objectifs de séance clairement définis, les élèves pris en compte. Ces candidats font vivre la situation en énonçant la consigne comportant les critères de réussites et l'évaluation est envisagée.

Le jury a valorisé les candidats mettant en évidence des connaissances sur la didactique de l'EPS (situation de référence, situation d'apprentissage, différents moments d'une séance), dans les domaines et programmes. Leur bonne analyse du sujet avec la formulation d'hypothèses de difficulté pour une prise en compte ciblée de la problématique avec l'utilisation de ressources. Le cadre de l'APSA est identifié et les différentes habiletés mobilisées sont définies.

Le jury a apprécié la prestation des candidats :

- organisant leur exposé et le traitant suivant différentes entrées : didactique, pédagogique, transversalité, reprenant les finalités de l'EPS et donnant du sens aux situations proposées.
- établissant le lien dès l'introduction avec les parcours éducatifs et l'actualité de l'EPS (Génération 2024, lien avec les jeux paralympiques), émettant ensuite des hypothèses et s'appuyant sur celles-ci pour construire leur situation d'apprentissage.
- proposant des situations d'apprentissage intégrées à une séance, explicitant le déroulé de celle-ci et établissant un lien avec la séquence et ses prolongements.
- présentant un exposé clair, posé avec une construction solide : une introduction générale sur l'EPS à l'école, l'exposition du contexte, les hypothèses, la situation de référence, les situations de remédiations, schémas, un bilan et une conclusion ouvrant sur une suite ou du pluridisciplinaire.
- établissant des liens avec d'autres disciplines et notamment avec les parcours éducatifs de l'élève.
- disposant, en natation plus particulièrement, d'une connaissance des conditions de sécurité, du triptyque d'apprentissage corps flottant / corps projectile / corps propulseur, sachant définir des situations d'apprentissages pour faire acquérir ces différents stades et capable de mettre en lien une séquence de natation avec d'autres enseignements.

En ce qui concerne les prestations les moins réussies :

Le jury a repéré des temps d'exposés n'excédant pas 5 minutes ou, a contrario, un temps imparti trop long, qui ne permet pas de compléter par un temps d'échange. Certains candidats ont un débit de parole particulièrement lent. Des candidats ont adopté une posture parfois inadaptée en terme de communication avec le jury ou ont des difficultés à se remettre en question.

Le jury a remarqué des exposés pas ou peu structurés avec absence de prise en compte des enjeux de l'EPS à l'école. Les différentes habiletés mobilisées ne sont pas clairement définies ou avec beaucoup d'approximation. Des connaissances lacunaires sur le plan didactique, sur les programmes en vigueur (appropriation de la note de service du 22 février 2022) et sur le cadre réglementaire avec mise en danger des élèves par le non-respect des conditions de sécurité ou encore au sujet de l'agrément des bénévoles.

Le jury est étonné du manque de connaissances de candidats ayant un parcours STAPS.

Les candidats les moins à l'aise n'apportent pas de réponse au constat de la situation présentée. La problématique n'est pas identifiée et n'est pas traitée.

Les situations d'apprentissages proposées sont difficilement réalisables, inadaptées... et leur mise en œuvre peu réaliste (classe entière non prise en compte, écart avec le niveau des élèves, ...). Elles ne mettent pas assez l'élève en situation d'expérimentation, d'observation, de questionnement sur l'activité.

Elles ne font pas clairement apparaître le rôle de l'enseignant et les tâches des élèves.

Les activités de remédiation proposées sont très pauvres pédagogiquement voire hors-sujet.

Des difficultés à illustrer le discours par des situations concrètes. Des séances qui ne maximisent pas le temps de pratique de l'activité physique et qui comprennent de nombreux temps d'attente ou d'observation, avec des observateurs à qui on ne donne rien à faire.

2. L'échange avec le jury d'une durée de 15 minutes permet d'élargir le questionnement et d'apprécier les connaissances scientifiques du candidat en matière de développement et la psychologie de l'enfant et sa maîtrise des multiples enjeux de l'EPS à l'école.

En ce qui concerne les prestations les plus réussies :

Le jury a apprécié la bonne mobilisation par les candidats de connaissances sur le développement de l'enfant, clairement exposées et faisant référence aux auteurs.

Les candidats ont démontré des compétences et des connaissances satisfaisantes sur la didactique, la pédagogie et les enjeux de l'EPS. De très bonnes connaissances du contexte de l'EPS et de la réglementation (référence claires aux textes officiels) et générales sur l'EPS (programmation, etc...). Ils se sont montrés capables de différencier APQ, EPS, sport et APS.

Les candidats se sont appuyés sur une variété d'expériences vécues et ont apporté des éléments de progressivité par l'évolution des situations décrites, adaptées aux élèves (sécurité physique, affective et bien-être) et au contexte de la classe avec prises en compte des variables didactiques.

Le jury a apprécié l'entretien avec les candidats s'adaptant aisément au changement d'APSA et acceptant la controverse en proposant une adaptation ou un prolongement à leur situation tout en étant vigilant à l'âge des élèves et au cycle.

Au cours des échanges les candidats se sont montrés à l'écoute et ont pris en considération les suggestions du jury dans un cheminement réflexif en faisant preuve de :

- dynamisme et de capacité d'analyse dans le vif de l'échange.
- vivacité d'esprit, de réactivité, de bon sens.
- pertinence en s'appuyant sur les questions du jury afin d'étayer leurs propositions.
- connaissances appropriées de l'APSA proposée par le jury.
- maîtrise du cadre réglementaire (enseignement de l'EPS, de la natation, conditions d'agrément...).

En ce qui concerne les prestations les moins réussies :

Le jury a relevé dans les prestations les moins réussies des connaissances dans les APSA (notamment la natation) souvent insuffisantes, fragiles, incertaines voire erronées, notamment du point de vue du sens didactique de l'activité proposée, de la connaissance et de la maîtrise du développement de l'enfant. C'est également le cas au niveau des priorités de la politique éducative nationale (exemple : aisance aquatique).

Le jury a pointé l'absence de repères sur les conditions de mise en œuvre de l'EPS (programmations, sécurité, taux d'encadrement, temps de pratiques, horaires...).

Les propositions de situations des candidats sont inadaptées à l'âge ou au cycle des élèves ou encore ne répondent pas à la problématique ou au constat posé. Cela se traduit par des réponses trop courtes ou éludant la question, par le manque de situations de référence pour illustrer les mises en œuvre ou encore le manque de flexibilité du candidat lorsqu'il s'agit de faire évoluer ou remodeler des situations d'apprentissage.

Le jury a également souligné une méconnaissance des aspects réglementaires et du fonctionnement de l'institution (volume horaire EPS, questions de sécurité...).

Conseils du jury à l'attention des futurs candidats :

- S'exercer à mener un exposé oral de 15 minutes en utilisant un chronomètre. S'autoévaluer (enregistrer sa prestation par exemple) afin d'éviter des prestations orales trop lentes et d'améliorer la communication pour mieux capter l'attention du jury et susciter son intérêt.
- Approfondir les sujets, s'entraîner à l'oral avec des pairs, multiplier les expériences.
- Profiter des 15 minutes (exposé) pour développer (on a le temps de dire des choses !).
- Consacrer suffisamment de temps à la situation proposée en tant que telle au regard de la problématique dans un discours structuré.
- Rechercher la simplicité et l'efficacité dans le discours.
- Structurer son exposé, faire appel à un langage soutenu et donner de la hauteur à son propos dans un contexte transversal.
- Lors de l'exposé, laisser un temps au jury pour poser des questions.
- Davantage utiliser le tableau pour la présentation des mises en situation d'élèves.
- Être à l'écoute des questions, dans un dialogue qui parfois évolue et permet au candidat de s'adapter, de revoir ses propos.
- Maîtriser le contexte de l'école primaire et de l'institution.

- Disposer des connaissances :
 - du développement de l'enfant : cognitif, moteur, affectif, psychologique
 - au niveau didactique, référence de chercheurs notamment
 - au niveau du domaine EPS
 - au niveau des mises en œuvre : progression au sein de la séquence et de la séance
 - au niveau des priorités nationales (JOP 2024, aisance aquatique...)
- Maîtriser les connaissances disciplinaires et didactiques. Le fonctionnement de l'institution et des instances doit être connu. La maîtrise de certaines connaissances pratiques doit être assurée : exemples de situations d'apprentissage dans les quatre APSA et ce, dans tous les cycles ; connaissances de quelques jeux et exemples d'activités.
- Travailler les quatre APSA en même temps que la connaissance des textes est incontournable.
- Connaître davantage les textes récents en natation (note de service du 22 février 2022) et les repères de progressivité et attendus.
- Être capable de relier la situation aux enjeux actuels et aux dispositifs recommandés.
- S'attacher à l'analyse des actions motrices simples et aux hypothèses des difficultés rencontrées qui permettent de comprendre et de répondre à la situation proposée.
- Anticiper les réponses des élèves à la situation décrite et envisager les étayages possibles.
- S'appuyer si possible sur une expérience de classe.

Partie 2 : La motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation

1. **L'exposé** d'une durée de **5 minutes** permet d'apprécier la présentation authentique d'un parcours appuyé sur un dossier de candidature transmis pour lecture au préalable aux membres du jury.

En ce qui concerne les prestations les plus réussies :

Un candidat bien préparé sait valoriser l'ensemble de son parcours en faisant partager ses choix selon une présentation fluide et intégrant une logique d'évolution professionnelle.

Aisance, conviction et plaisir à témoigner de ses expériences sont des atouts. Savoir se projeter avec enthousiasme et selon une ambition professionnelle mesurée est apprécié par le jury.

La construction du discours selon un plan bien élaboré permet au jury de percevoir la capacité du candidat à dépasser l'allusion à une simple chronologie sans mise en perspective de son parcours.

Le candidat sait mettre en valeur les compétences acquises en choisissant des exemples pertinents et en les développant succinctement. Par exemple, il parle de l'élève et de la gestion de l'hétérogénéité.

Le discours tenu met en valeur des acquis d'expériences que le candidat sait mettre en regard de celles attendues pour exercer le métier. Aussi, l'exposé est structuré en lien avec le référentiel de compétences du professeur des écoles et la connaissance des grands enjeux du système éducatif français.

Dans l'échange avec le jury, le candidat sait répondre aux questions plus élargies dépassant sa présentation. À ce titre, il sait anticiper les domaines vers lesquels le jury pourrait l'orienter.

Les éléments sélectionnés de son dossier par le candidat pour étayer son propos et démontrer sa motivation sont suffisamment significatifs pour témoigner de la richesse et de la diversité de son parcours.

Les prestations valorisées sont celles qui ont fait montre d'honnêteté et d'authenticité dans un propos cohérent et soutenu.

En ce qui concerne les prestations les moins réussies :

Le manque d'assurance dans la prise de parole nuit à l'exposé qui se doit d'être structuré et respecter le temps imparti.

Le fait de rester très général en usant d'expressions standards sur les missions de l'école et la réussite des élèves ne permet pas au jury d'évaluer la qualité du parcours du candidat.

L'exagération sur des expériences qui font douter de la réalité est un écueil à éviter. De même, se contenter d'énoncer successivement les points forts de son parcours est à proscrire.

Démontrer sa bonne connaissance du contexte d'exercice s'appuie sur la description de stages vécus qui ont confronté le candidat à la réalité de groupe.

Le manque de motivation se caractérise par une vision très parcellaire, voire biaisée du métier.
La valorisation d'expériences qui ne sont pas en lien avec le métier de professeur des écoles ou qui méritait une distanciation (animateur, coach de sport) est à éviter.

Les prestations les moins réussies se caractérisent par des propos peu préparés, se limitant à un exposé de la vie personnelle, sans cohérence ou lien avec les missions du professeur des écoles et le référentiel métier.

2. L'entretien d'une durée de 10 minutes qui suit cette présentation permet d'évaluer la capacité du candidat pour faire émerger les expériences les plus significatives de son parcours témoignant de sa motivation et de son aptitude pour **se projeter dans le métier d'enseignant.**

En ce qui concerne les prestations les plus réussies :

Les réponses du candidat révèlent l'authenticité concernant ses choix exprimés. Le bon sens est un incontournable. D'excellents liens sont établis entre le parcours initial et la projection dans le métier : le candidat s'appuie utilement sur ses expériences vécues qu'il sait analyser pour répondre avec perspicacité aux questions posées par le jury. Le candidat accepte d'entrer dans la controverse et s'engage dans un échange réflexif sans adopter une attitude de réponse conventionnelle attendue.

Il fait preuve de réactivité, d'écoute et de sincérité dans ses réponses argumentées.

Le candidat sait identifier et expliciter la manière dont apprend un élève.

L'entretien permet de déceler des convictions fortes, un engagement, une bienveillance rassurante.

Le jury valorise les prestations mettant en avant une bonne connaissance du système éducatif

En ce qui concerne les prestations les moins réussies :

Le candidat manque d'introspection et de réflexivité : il manque de recul sur le métier qu'il souhaite exercer, au-delà des expériences qu'il a vécues. La projection dans le métier fait défaut.

Il a des difficultés à tirer parti de ses expériences pour répondre aux questions du jury objectivement. Les réponses sont courtes, non contextualisées et peu argumentées.

Le candidat cite une thématique dans sa présentation mais n'est pas en capacité de développer lorsqu'il est questionné sur le sujet.

Le candidat méconnaît le référentiel métier et ne se réfère pas aux droits et devoirs du fonctionnaire pour appuyer ses choix.

Le jury déplore le manque de connaissance du système éducatif français de certains candidats (les instances, les partenaires, les rendez-vous institutionnels, ...)

Conseils du jury à l'attention des futurs candidats :

- Chaque parcours peut mener à la réussite au CRPE si le travail de préparation est approfondi.
- Exposer sa motivation de manière authentique, et savoir valoriser ses expériences en adoptant une attitude et une posture positives et engagées.
- Organiser son propos en optant pour une présentation plutôt problématisée du parcours. L'entrée par les compétences est davantage plus pertinente que de choisir une simple chronologie de son cursus.
- Structurer sa prise de parole de façon dynamique, faire appel à un langage soutenu et donner de la hauteur à son propos dans un contexte transversal.
- Savoir faire preuve d'une maturité dans la projection du métier : se montrer convaincant et sincère.
- Travailler le transfert entre compétences antérieures et métier de professeur des écoles.
- Prendre appui sur les compétences développées dans le cadre de sa formation pour se projeter dans l'exercice du métier (ex. Master anglais et projets à impulser en langue vivante (twinning, Erasmus...)).
- La présentation est structurée, valorisation des compétences acquises en lien avec le référentiel de compétence. Le candidat pense aux élèves.
- Savoir nuancer entre des fonctions d'animateur et le métier d'enseignant.
- L'école inclusive, la relation Ecole/famille, la prise en compte des temps traversés par l'élève (lien avec le périscolaire) sont des thématiques à connaître.

3. **Un temps d'échanges** sur deux mises en situation professionnelle de 10 minutes chacune (d'enseignement et scolaire) soit d'une durée totale de **20 minutes** permet au jury d'évaluer la capacité du candidat faire référence aux valeurs de la République pour analyser les situations et proposer des pistes de remédiation.

En ce qui concerne les prestations les plus réussies :

Le candidat fait preuve d'un bon raisonnement et d'une analyse distanciée et critique face à la situation proposée : tout en prenant appui sur une prise de notes organisée, le candidat se donne le temps de la réflexion pour délivrer des réponses contextualisées, claires et précises.

Le candidat s'appuie sur des références théoriques (auteurs, code de l'Education, valeurs et principes de la République, histoire de l'école, journées commémoratives...) et a une bonne connaissance :

- du principe de la laïcité et des ressources associées (la Charte de la laïcité, le Vademecum, sites Eduscol, Canopé ...).
- des droits et obligations du fonctionnaire (déontologie, devoir de réserve, ...).
- de l'environnement de l'école (le système éducatif, relations aux partenaires et aux familles).
- des textes institutionnels (programmes, repères annuels de progressivité,...).

Le candidat reformule le sujet et en tire une problématique. Il identifie les grands axes du sujet. Il est à l'écoute du jury et sait apporter de la souplesse à ses propositions.

En ce qui concerne les prestations les moins réussies :

Une préparation carencée génère des postures inadéquates (posture hésitante, difficulté d'élocution, manque de réactivité, stress apparent...)

Le candidat manque de connaissances et fait l'impasse sur des sujets importants comme l'école inclusive, les spécificités de la maternelle, la connaissance du système éducatif (dispositifs de l'école, rôle des professionnels et des partenaires de l'école), la lutte contre le harcèlement à l'école, ...), le fonctionnement de l'école, les documents institutionnels, les principales lois (l'instruction obligatoire, le système hiérarchique, les dispositifs de lutte contre les discriminations,)

Des réponses courtes et sans développement ou sinon une volonté de combler le temps d'échanges sans laisser la parole au jury.

Les valeurs et principes républicains sont "plaqués", semblent peu compris et intégrés par le candidat, ses propositions sont superficielles.

Le candidat ne répond pas aux questions posées dans le cadre de l'épreuve. Les solutions qu'il propose ne sont pas ajustées au cadre réglementaire, ni ne font référence aux principes et valeurs de la République.

Le candidat reste auto centré sur une réponse individuelle et unique. Le manque d'écoute ne lui permet pas de fournir une réponse étayée attendue.

Conseils du jury à l'attention des futurs candidats :

- S'entraîner devant un auditoire (pairs, par exemple) à s'exprimer à haute voix pour rester dans le temps imparti de l'épreuve.
- Savoir organiser son propos selon un plan : avoir une bonne méthodologie dans le traitement argumenté des situations. Pour cela, savoir prendre des notes succinctes et évaluer le temps nécessairement court pour réfléchir avant de se lancer dans la réponse.
- Approfondir sa représentation des domaines les moins maîtrisés (école inclusive, connaissance du système éducatif et son fonctionnement, les différents cycles d'enseignement et les enjeux)
- La connaissance du cadre réglementaire du fonctionnement des écoles est à minima requise. Il faut en outre connaître les acteurs de proximité que l'on peut solliciter (conseiller pédagogique, enseignant spécialisé...).
- Les expériences d'immersion en stage sont la plupart du temps un avantage et un appui, si le candidat sait faire un retour réflexif (dépasser les constats ; mettre en perspective. Exemple : savoir y recourir pour répondre quand il s'agit d'identifier des pratiques de différenciation ou d'évaluation, interroger les organisations des classes ...).
- Etre à jour sur les nouvelles orientations (APQ, génération 2024, PHARe, ...).
- Il faut veiller à répondre aux questions posées dans le cadre du sujet et savoir proposer des solutions de prévention selon la situation proposée.
- Etre en mesure de donner une définition simple mais précise du principe de laïcité et savoir convoquer les valeurs qui la concernent aux situations proposées. Les enjeux caractérisant la situation doivent pouvoir être décernés dans le temps imparti.

- Savoir mettre en évidence le collectif en éclaircissant la place de chacun des acteurs de la communauté éducative.
- Se constituer une culture juridique en approfondissant la connaissance des textes réglementaires par les intérêts et les enjeux qui les justifient :
 - s'imprégner des vademécums et autres guides,
 - se former aux devoirs et obligations des fonctionnaires,
 - distinguer valeurs et principes. Une lecture du préambule de la Constitution ainsi que des articles 1 et 2 permettrait une bonne analyse et serait un atout pour ne pas se limiter aux valeurs citées dans la devise.
- Le candidat doit s'attendre à répondre à des questions qui n'ont pas vocation à rester fermées : certaines engagent un débat, une réflexion, une argumentation. Il n'y a dès lors pas de réponses toutes faites attendues.

VII- Epreuve d'admission facultative : langue vivante étrangère

Les candidats qui se sont présentés se sont inscrits dans une dynamique de communication avec le jury. Ils avaient en grande majorité une connaissance du déroulé de l'épreuve. Ils ont été dans l'écoute et l'échange avec le jury.

L'attitude réflexive de certains, leur capacité à se remettre en question, à rebondir et à faire d'autres propositions, ont été appréciées par le jury.

Nous tenons cependant à rappeler que le registre de langue doit être conforme aux attentes de l'institution sur l'ensemble des temps de l'épreuve.

Temps 1 :

Peu de candidats utilisent l'ensemble des 10 minutes de ce premier temps. On remarque un écart très important entre celles et ceux qui l'ont préparé avec sérieux, et les autres qui ne savent pas quoi dire dans ce premier laps de temps.

Nous conseillons donc aux candidats de préparer en amont la première partie de cette présentation pour penser à la fois au contenu qu'ils veulent présenter mais aussi à la transcription dans la langue choisie, tout en évitant d'apprendre par cœur un discours qui manque ensuite de naturel.

La description des documents est en général très sommaire et peu approfondie. Ce point devra être développé par les candidats et travaillé au cours de la préparation.

Nous notons également que les candidats ont le droit d'utiliser un dictionnaire mais ne semblent pas s'en servir pour rechercher quelques mots clés qui pourraient les outiller davantage.

Temps 2 :

Là encore, nous voyons un écart très important entre celles et ceux qui ont préparé l'épreuve et d'autres qui ne semblent pas avoir lu avec précision les attendus. Il est rappelé aux candidats qu'une connaissance des programmes en vigueur et des textes réglementaires est indispensable. Il est nécessaire de connaître également le SCCCC et le CECRL.

Les candidats s'engagent très vite dans un descriptif de nombreuses activités sans cibler précisément les objectifs de leur séance. Il est nécessaire de présenter précisément les apprentissages visés. De même, il conviendra de bien distinguer les prérequis, les objectifs de chaque séance et la tâche finale. Les séances proposées doivent permettre au candidat d'exposer un temps d'enseignement d'une nouvelle notion. Enfin, il est rappelé que les apprentissages des élèves ne doivent pas être uniquement lexicaux.

Il est essentiel de penser l'apprentissage de structures langagières, de phrases et de notions culturelles, mais aussi le travail sur la phonologie.

Il est souvent difficile aux candidats de structurer leur propos même si certains ont mémorisé et sont en capacité de restituer la structuration générique d'une séance de LVE.

Les candidats veilleront à bien situer leur proposition dans le parcours d'apprentissage des élèves, en précisant l'année du cycle. Une vigilance sur la mise en œuvre des 5AL est à renforcer.

Par ailleurs, lorsque des activités sont annoncées, ils ont souvent des difficultés à en expliquer la mise en œuvre. Ceci est vrai pour les activités de rebrassage mais aussi de travail de la phonologie par exemple.

La durée de 10 minutes est souvent exploitée en entier, la barrière de la langue étant levée.

Temps 3 :

Ce temps sur la didactique - dans la langue choisie pour l'épreuve - met très souvent les candidats en difficulté. Leur maîtrise de la langue les entrave souvent dans la formulation de leurs réponses et parfois même dans la compréhension des questions posées par le jury.

Un écart important est parfois noté entre les deux temps dans la langue choisie : sur un oral préparé et dans une prise de parole en continu dans la langue - et ce dernier temps qui demande de l'interaction dans une langue spontanée.



ACADÉMIE DE POITIERS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 90-680 du 1^{er} août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;

Vu l'arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles ;

Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation du concours externe, des concours externes spéciaux, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles ;

Vu l'arrêté du 4 octobre 2022 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours externes, de concours externes spéciaux, de seconds concours internes, de seconds concours internes spéciaux et de troisièmes concours de recrutement de professeurs des écoles stagiaires ;

Rectorat de l'académie
de Poitiers
Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
de la Vienne

Division
des examens
et concours

DEC

DEC1-2023- 58

Article 1. Le jury des concours externes public et privé, du second concours interne et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles public, du concours externe de professeurs des écoles des établissements d'enseignement privés sous contrat est constitué comme indiqué dans l'annexe jointe :

Président du jury : M. Thierry CLAVERIE, directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Charente

Vice-président du jury : M. Frédéric ARTAUD, inspecteur de l'éducation nationale adjoint au directeur académique de la Vienne

Article 2. Monsieur le secrétaire général de l'académie de Poitiers est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 27 mars 2023

Bénédicte Robert
Rectrice de l'académie de Poitiers

Annexe - Arrêté de jurys CRPE 2023

Titre	Nom Prénom	Corps Grade	Disc.poste	Etablissement principal
M.	MONLUN CEDRIC	ADJOINT AU SECRETAIRE GENERAL D'ACADEMIE DE GROUPE III	SANS SPECIALITE	0860054S RECTORAT - DSD ACADEMIE DE POITIERS POITIERS CEDEX
M.	ARTAUD FREDERIC	ADJOINT DIRE ACAD SERV EN 1 DEGR GIII	SANS DISCIPLINE	0861418Z IEN ADJOINT DASEN POITIERS CEDEX
MM	LEROUX HANTA	ADJOINT DIRE ACAD SERV EN 1 DEGR GIII	SANS DISCIPLINE	0169999G DSDEN DE LA CHARENTE ANGOULEME CEDEX
MM	BOISARD NADINE	ADMINISTRATEUR DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE - SANS ECHELON SPECIAL	ADMINISTRATION GENERALE	0860054S RECTORAT - DSD ACADEMIE DE POITIERS POITIERS CEDEX
M.	MARCHAND FABIEN	ADMINISTRATEUR DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE - SANS ECHELON SPECIAL	ADMINISTRATION GENERALE	0860054S RECTORAT - DSD ACADEMIE DE POITIERS POITIERS CEDEX
MM	WELSCH AUDE	ATTACHE D'ADMINISTRATION		
MM	POLI CAROLINE	ATTACHE D'ADMINISTRATION	FONCTION ADMINISTRATIVE	0799999P DSDEN DES DEUX-SEVRES NIORT CEDEX
MM	BERGER ISABELLE	ATTACHE D'ADMINISTRATION	FONCTION ADMINISTRATIVE	0799999P DSDEN DES DEUX-SEVRES NIORT CEDEX
MM	EHRHART PATRICIA	ATTACHE D'ADMINISTRATION	FONCTION ADMINISTRATIVE	0169999G DSDEN DE LA CHARENTE ANGOULEME CEDEX
MM	LEBARBIER ESTELLE	ATTACHE D'ADMINISTRATION	FONCTION ADMINISTRATIVE	0860054S RECTORAT - DSD ACADEMIE DE POITIERS POITIERS CEDEX
M.	DERANTY FRANCK	ATTACHE D'ADMINISTRATION HORS CLASSE	ADMINISTRATION FINANCIERE	0860003L LGT MARCELIN BERTHELOT CHATELLERAULT CEDEX
M.	SOUCHET GILLES	ATTACHE PRINCIPAL D'ADMINISTRATION	FONCTION ADMINISTRATIVE	0860856N U POITIERS UNIVERSITE DE POITIERS POITIERS CEDEX
MM	BOUCHET MURIELLE	ATTACHE PRINCIPAL D'ADMINISTRATION	FONCTION ADMINISTRATIVE	0860054S RECTORAT - DSD ACADEMIE DE POITIERS POITIERS CEDEX
M.	PIPAUD JEROME	ATTACHE PRINCIPAL D'ADMINISTRATION	FONCTION ADMINISTRATIVE	0859999G D.S.D.E.N. DE LA VENDEE LA ROCHE SUR YON CEDEX
MM	AYEL-CORBINEAU MELANIE	ATTACHE PRINCIPAL D'ADMINISTRATION	FONCTION ADMINISTRATIVE	0860054S RECTORAT - DSD ACADEMIE DE POITIERS POITIERS CEDEX
M.	LORIN CHRISTIAN	ATTACHE PRINCIPAL D'ADMINISTRATION	FONCTION ADMINISTRATIVE	0860054S RECTORAT - DSD ACADEMIE DE POITIERS POITIERS CEDEX
M.	DAUGER BRUNO	ATTACHE PRINCIPAL D'ADMINISTRATION	FONCTION ADMINISTRATIVE	0860054S RECTORAT - DSD ACADEMIE DE POITIERS POITIERS CEDEX
MM	BRULE NOLWENN	ATTACHE PRINCIPAL D'ADMINISTRATION	FONCTION ADMINISTRATIVE	0860054S RECTORAT - DSD ACADEMIE DE POITIERS POITIERS CEDEX
M.	PATRIS SEBASTIEN	ATTACHE PRINCIPAL D'ADMINISTRATION	FONCTION ADMINISTRATIVE	0860054S RECTORAT - DSD ACADEMIE DE POITIERS POITIERS CEDEX

Annexe - Arrêté de jurys CRPE 2023

Titre	Nom Prénom	Corps Grade	Disc.poste	Etablissement principal
M.	CLAVERIE THIERRY	DIRE ACAD SERV EDUC NATI GROU II	SANS DISCIPLINE	0169999G DSDEN DE LA CHARENTE ANGOULEME CEDEX
MM	DHEILLY KATIA	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	MATHEMATIQUES	0170120N CLG PR JEANNE D'ARC SURGERES
MM	FORGERON AURORE	ECR PROFESSEUR DES ECOLES CL. NORMALE	SANS SPECIALITE	0160803L E.P.PR SAINTE MARTHE CHAVAGNES ANGOULEME CEDEX
MM	BRIS AURELIE	ECR PROFESSEUR DES ECOLES CL. NORMALE	SANS SPECIALITE	0160816A E.P.PR SAINTE EUSTELLE CHERVES RICHEMONT
MM	DARIDON SOPHIE	INDEMNITAIRE		
MM	DUBOIS ASTRID	INDEMNITAIRE		
M.	MOUROT THOMAS	INDEMNITAIRE		
M.	DROUAUD Arthur	INDEMNITAIRE		
MM	RALLET JOELLE	INDEMNITAIRE		
M.	AUDRAIN MAEL	INDEMNITAIRE		
M.	LABBE RAPHAEL	INDEMNITAIRE	ITALIEN	0330150J RECTORAT ACADEMIE DE BORDEAUX BORDEAUX CEDEX
M.	DEPERSIN JEREMY	INGENIEUR D'ETUDES DE CLASSE NORMALE DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	FONCTION ADMINISTRATIVE	0860054S RECTORAT - DSD ACADEMIE DE POITIERS POITIERS CEDEX
M.	HERVE REMY	INSP ACAD - INSP PEDA REGI CLAS NORM	PHYSIQUE-CHIMIE	0860054S RECTORAT - DSD ACADEMIE DE POITIERS POITIERS CEDEX
M.	CHARTON MATHIAS	INSP ACAD - INSP PEDA REGI CLAS NORM	EDUCATION MUSICALE	0860054S RECTORAT - DSD ACADEMIE DE POITIERS POITIERS CEDEX
M.	HERRERIA MICHEL	INSP ACAD - INSP PEDA REGI HORS CLAS	ARTS PLASTIQUES	0860054S RECTORAT - DSD ACADEMIE DE POITIERS POITIERS CEDEX
M.	DURAND MICHEL	INSP ACAD - INSP PEDA REGI HORS CLAS	MATHEMATIQUES	0860054S RECTORAT - DSD ACADEMIE DE POITIERS POITIERS CEDEX
M.	BARJOLLE ERIC	INSP ACAD - INSP PEDA REGI HORS CLAS	LETTRES	0860054S RECTORAT - DSD ACADEMIE DE POITIERS POITIERS CEDEX
MM	PINTON AURELIE	INSPECTRICE D'ACADEMIE - INSPECTRICE PEDAGOGIQUE REGIONALE DE CLASSE NORMALE	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	0860054S RECTORAT - DSD ACADEMIE DE POITIERS POITIERS CEDEX
MM	PAGNOUX SOLENE	INSPECTRICE D'ACADEMIE - INSPECTRICE PEDAGOGIQUE REGIONALE DE CLASSE NORMALE	ESPAGNOL	0860054S RECTORAT - DSD ACADEMIE DE POITIERS POITIERS CEDEX
MM	CHARAMON-HILL ALISON	INSPECTRICE D'ACADEMIE - INSPECTRICE PEDAGOGIQUE REGIONALE DE CLASSE NORMALE	ANGLAIS	0860054S RECTORAT - DSD ACADEMIE DE POITIERS POITIERS CEDEX
MM	BOUCHE MARIE- ISABELLE	INSPECTRICE DE L'EDUCATION NATIONALE DE CLASSE NORMALE	ADMINISTRATION	0179999B DSDEN DE LA CHARENTE MARITIME LA ROCHELLE CEDEX 1

Annexe - Arrêté de jurys CRPE 2023

Titre	Nom Prénom	Corps Grade	Disc.poste	Etablissement principal
MM	TURI LAURE	INSPECTRICE DE L'EDUCATION NATIONALE DE CLASSE NORMALE	CIRCONSCRIPTION DU PREMIER DEGRE	0860738K IEN MONTMORILLON SUD VIENNE MONTMORILLON CEDEX
MM	CLISSON FRANCINE	INSPECTRICE DE L'EDUCATION NATIONALE DE CLASSE NORMALE	CIRCONSCRIPTION DU PREMIER DEGRE	0790051B IEN PARTHENAY PARTHENAY
MM	LASFARGUES YVELINE	INSPECTRICE DE L'EDUCATION NATIONALE HORS-CLASSE	CIRCONSCRIPTION DU PREMIER DEGRE	0160056Z IEN COGNAC COGNAC
MM	LAMBIN CORINNE	INSPECTRICE DE L'EDUCATION NATIONALE HORS-CLASSE	CIRCONSCRIPTION DU PREMIER DEGRE	0790048Y IEN MELLE MELLE
MM	JUSSAUME ANNIE	INSPECTRICE DE L'EDUCATION NATIONALE HORS-CLASSE	CIRCONSCRIPTION DU PREMIER DEGRE	0860735G IEN LENCLOITRE NORD VIENNE LENCLOITRE
MM	PUISAI ANNE	INSPECTRICE DE L'EDUCATION NATIONALE HORS-CLASSE	CIRCONSCRIPTION DU PREMIER DEGRE	0170134D IEN AUNIS SUD ATLANTIQUE LA ROCHELLE CEDEX 1
MM	BOYER CAROLE	INSPECTRICE DE L'EDUCATION NATIONALE HORS-CLASSE	CIRCONSCRIPTION 1ER DEGRE ET PRE ELEM	0791176Z IEN MARAIS ET PREELEMENTAIRE NIORT CEDEX
MM	PAQUET MARIE-JOSEPHE	INSPECTRICE DE L'EDUCATION NATIONALE HORS-CLASSE	CIRCONSCRIPTION DU PREMIER DEGRE	0860732D IEN POITIERS OUEST POITIERS CEDEX
M.	PORTE HENRI	INSP EDUC NATI CLAS NORM	CIRCONSCRIPTION DU PREMIER DEGRE	0160053W IEN ANGOULEME EST ANGOULEME CEDEX
M.	MURZEAU NICOLAS	INSP EDUC NATI CLAS NORM	CIRCONSCRIPTION DU PREMIER DEGRE	0790047X IEN NIORT ST MAIXENT NIORT CEDEX
M.	DIDIER LAURENT	INSP EDUC NATI CLAS NORM	CIRCONSCRIPTION DU PREMIER DEGRE	0160055Y IEN ANGOULEME SUD ANGOULEME CEDEX
M.	BEJA THIERRY	INSP EDUC NATI CLAS NORM	CIRCONSCRIPTION DU PREMIER DEGRE	0790967X IEN NIORT NIORT CEDEX
M.	MIRVAL OLIVIER	INSP EDUC NATI CLAS NORM	CIRCONSCRIPTION DU PREMIER DEGRE	0790049Z IEN BRESSUIRE BRESSUIRE
M.	PAQUET NICOLAS	INSP EDUC NATI HORS CLAS	CIRCONSCRIPTION DU PREMIER DEGRE	0860737J IEN CHATELLERAULT CHATELLERAULT
M.	BONNET PASCAL	INSP EDUC NATI HORS CLAS	ADMINISTRATION	0869999B DSDEN DE LA VIENNE POITIERS CEDEX
M.	PRINSAUD ALAIN	INSP EDUC NATI HORS CLAS	CIRCONSCRIPTION DU PREMIER DEGRE	0160057A IEN CONFOLENS CONFOLENS
M.	FLORENTIN MICHEL	INSP EDUC NATI HORS CLAS	CIRCONSCRIPTION DU PREMIER DEGRE	0170091G IEN LA ROCHELLE SUD LA ROCHELLE CEDEX 1
M.	CANDUSSO LAURENT	PROFESSEUR AGREGE CLASSE EXCEPTIONNELLE	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	0861072Y CLG FRANCE BLOCH-SERAZIN POITIERS
MM	GUIBERTEAU BERENGERE MAUD	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LETTRES MODERNES	0171211Z CLG ANDRE MALRAUX CHATELAILLON PLAGE
MM	BERNATAS SOPHIE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LETTRES CLASSIQUES	0160863B CLG MAURICE GENEVOIX CHATEAUNEUF SUR CHARENTE
MM	GUILLOT-FOUGERE MURIEL	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LETTRES MODERNES	0790027A CLG JEAN ZAY NIORT
MM	RUMEAU CECILE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LETTRES MODERNES	0790703K CLG PHILIPPE DE COMMYNES NIORT CEDEX
MM	PROTEAU ANNIE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	MATHEMATIQUES	0790929F CLG RENE CAILLIE MAUZE SUR LE MIGNON

Annexe - Arrêté de jurys CRPE 2023

Titre	Nom Prénom	Corps Grade	Disc.poste	Etablissement principal
MM	LA FONTAINE NOEMIE	PROFESSEUR AGREGÉ CLASSE NORMALE	MATHEMATIQUES	0861073Z CLG THEOPHRASTE RENAUDOT ST BENOIT
MM	JACQUES LE SEIGNEUR BLANDINE	PROFESSEUR AGREGÉ CLASSE NORMALE	HISTOIRE GEOGRAPHIE	0860002K CLG ROMAIN ROLLAND CHARROUX
M.	SACRISTE FABIEN	PROFESSEUR AGREGÉ CLASSE NORMALE	HISTOIRE GEOGRAPHIE	0860005N LGT CITE TECHNIQUE EDOUARD BRANLY CHATELLERAULT CEDEX
M.	FERRE ROMUALD	PROFESSEUR AGREGÉ CLASSE NORMALE	HISTOIRE GEOGRAPHIE	0161095D LGT IMAGE ET SON ANGOULEME CEDEX
MM	MONTILLET ELODIE	PROFESSEUR AGREGÉ CLASSE NORMALE	ANGLAIS	0860053R CLG CAMILLE CLAUDEL CIVRAY
M.	BRUNET CHRISTOPHE	PROFESSEUR AGREGÉ HORS CLASSE	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	0160002R LGT GUEZ DE BALZAC ANGOULEME CEDEX
MM	VITTOT DEBORAH	PROFESSEUR AGREGÉ HORS CLASSE	ARTS PLASTIQUES	0860031S CLG JEAN MOULIN MONTMORILLON CEDEX
MM	LAPLACE LAURE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LETTRES CLASSIQUES	0170076R CLG LA FONTAINE MONTLIEU LA GARDE
M.	LEBREC CYRIL	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LETTRES MODERNES	0790033G CLG ANNE FRANK SAUZE VAUSSAIS
MM	FAITG MARION	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LETTRES MODERNES	0160002R LGT GUEZ DE BALZAC ANGOULEME CEDEX
MM	CORDIER AMELIE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LETTRES MODERNES	0860015Z CLG BELLEVUE DANGE ST ROMAIN
MM	GUILLOIN EMELINE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LETTRES MODERNES	0860044F CLG MAURICE BEDEL ST GERVAIS LES TROIS CLOCH
MM	VILLY LAURE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LETTRES MODERNES	0790929F CLG RENE CAILLIE MAUZE SUR LE MIGNON
MM	LE LANNOU MARIE- ANNE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LETTRES MODERNES	0860014Y CLG ANDRE BROUILLET VALENCE EN POITOU
MM	LAROCHE MELANIE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LETTRES MODERNES	0860047J CLG FREDERIC ET IRENE JOLIOT CURIE VIVONNE
MM	PAPOT GUILLEMETTE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LETTRES MODERNES	0861457S CLG JOSEPHINE BAKER VOUNEUIL SOUS BIARD
MM	ECOLAN MARIE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LETTRES MODERNES	0790091V CLG JULES SUPERVIELLE BRESSUIRE CEDEX
MM	GIL KARINE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LETTRES MODERNES	0860032T CLG JEAN ROSTAND NEUVILLE DE POITOU
MM	VERGE HELENE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LETTRES MODERNES	0170063B CLG EDGAR QUINET SAINTES CEDEX
MM	HARLOW AURELIE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	MATHEMATIQUES	0790945Y CLG GEORGES CLEMENCEAU CERIZAY
MM	CORNEAU FLORENCE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	MATHEMATIQUES	0170077S CLG PIERRE MENDES FRANCE LA ROCHELLE

Annexe - Arrêté de jurys CRPE 2023

Titre	Nom Prénom	Corps Grade	Disc.poste	Etablissement principal
MM	BRENUCHOT VIRGINIE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	MATHEMATIQUES	0170970M CLG JEAN GUITON LAGORD
M.	DURAND XAVIER	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	MATHEMATIQUES	0170071K CLG HELENE DE FONSEQUE SURGERES
M.	TRAMBOUZE OLIVIER	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	MATHEMATIQUES	0171211Z CLG ANDRE MALRAUX CHATELAILLON PLAGE
MM	BLAIS AMELIE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	MATHEMATIQUES	0790016N CLG HENRI MARTINEAU COULONGES SUR L AUTIZE
M.	SAADA JULIEN	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	MATHEMATIQUES	0790709S CLG FONTANES NIORT
MM	BODINET ELODIE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	MATHEMATIQUES	0171210Y CLG MARC CHAGALL DOMPIERRE SUR MER
MM	LE RICHE ADELIN	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	MATHEMATIQUES	0171339N CLG DE L'ATLANTIQUE AYTRE
MM	SATONY GWENAELE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	MATHEMATIQUES	0790052C CLG PIERRE ET MARIE CURIE NIORT CEDEX
M.	DURANCEAU FLORENT	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	MATHEMATIQUES	0171184V CLG EUGENE FROMENTIN LA ROCHELLE CEDEX 1
MM	MAGNE PAULINE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	MATHEMATIQUES	0860014Y CLG ANDRE BROUILLET VALENCE EN POITOU
M.	BROSSARD CHRISTOPHE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	MATHEMATIQUES	0790091V CLG JULES SUPERVIELLE BRESSUIRE CEDEX
MM	BESSERER CATHERINE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	0171057G CLG PIERRE LOTI ROCHFORT CEDEX
M.	TE DUNNE THOMAS	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	TECHNOLOGIE	0860791T CLG FRANCOIS RABELAIS POITIERS
MM	ROUSSEL MARIE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	0790016N CLG HENRI MARTINEAU COULONGES SUR L AUTIZE
M.	CONTE RICHARD	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	TECHNOLOGIE	0170049L CLG MAURICE CHASTANG ST GENIS DE SAINTONGE
MM	CABOS MARIE-BENEDICTE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	HISTOIRE GEOGRAPHIE	0171056F CLG EDOUARD GRIMAUZ ROCHFORT CEDEX
M.	CHARPENTIER UGO	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	HISTOIRE GEOGRAPHIE	0170056U CLG ROBERT-CELLERIER ST SAVINIEN
MM	ARNAL-POTIER VIRGINIE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	HISTOIRE GEOGRAPHIE	0170007R CLG JEAN MONNET COURCON
MM	ARNOULD KARINE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	HISTOIRE GEOGRAPHIE	0160032Y CLG ANTOINE DELAFONT MONTMOREAU
MM	CURTI CELINE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	HISTOIRE GEOGRAPHIE	0861053C CLG JEAN MONNET LUSIGNAN
M.	CELLE JULIEN	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	ARTS PLASTIQUES, ARTS PLASTIQUES	0860034V LGT VICTOR HUGO POITIERS CEDEX
MM	VAUTIER RAPHAELLE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	EDUCATION MUSICALE	0861457S CLG JOSEPHINE BAKER VOUNEUIL SOUS BIARD
MM	ORIZET STEPHANIE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	EDUCATION MUSICALE	0170970M CLG JEAN GUITON LAGORD

Annexe - Arrêté de jurys CRPE 2023

Titre	Nom Prénom	Corps Grade	Disc.poste	Etablissement principal
M.	CAPDEVIELLE MATHIEU	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	ANGLAIS	0860040B CLG JARDIN DES PLANTES POITIERS
MM	BAUD JUSTINE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	ANGLAIS	0860043E CLG LEON HUET LA ROCHE POSAY
MM	CARRER MARINE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	ANGLAIS	0860876K CLG GEORGE SAND CHATELLERAULT
M.	TOQUOY GILLES	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	ANGLAIS	0860032T CLG JEAN ROSTAND NEUVILLE DE POITOU
MM	CHAMINADE CORINNE	PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELLE	LETTRES CLASSIQUES	0861073Z CLG THEOPHRASTE RENAUDOT ST BENOIT
MM	RATIER ANNE	PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELLE	LETTRES MODERNES	0790709S CLG FONTANES NIORT
M.	MOINE PHILIPPE	PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELLE	MATHEMATIQUES	0860799B CLG JULES VERNE BUXEROLLES
MM	TOURAT VIRGINIE	PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELLE	MATHEMATIQUES	0790035J CLG JEAN DE LA FONTAINE THENEZAY
M.	GUIHEUX SEBASTIEN	PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELLE	MATHEMATIQUES	0171117X CLG FABRE D EGLANTINE LA ROCHELLE CEDEX 1
M.	ZOCCOLAN TONINO	PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELLE	ITALIEN	0860034V LGT VICTOR HUGO POITIERS CEDEX
MM	BENETIERE JANICE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LETTRES MODERNES	0170970M CLG JEAN GUITON LAGORD
MM	AUBIER ANNE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LETTRES MODERNES	0860049L CLG CAMILLE GUERIN VOUNEUIL SUR VIENNE
MM	DEBENEST ANNE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LETTRES CLASSIQUES	0860047J CLG FREDERIC ET IRENE JOLIOT CURIE VIVONNE
MM	BOISSON-FLOC'H ALBANE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LETTRES MODERNES	0170071K CLG HELENE DE FONSEQUE SURGERES
MM	VERRIER ARIANE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LETTRES MODERNES	0790016N CLG HENRI MARTINEAU COULONGES SUR L AUTIZE
MM	GOURVELLEC CAROLINE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	MATHEMATIQUES	0170010U CLG FRANCOISE DOLTO LA JARRIE
MM	MAITRE KARINE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	MATHEMATIQUES	0171210Y CLG MARC CHAGALL DOMPIERRE SUR MER
MM	BESSONNET AURELIE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	MATHEMATIQUES	0170072L CLG JOLIOT- CURIE TONNAY CHARENTE
MM	VIAUD INGRID	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	MATHEMATIQUES	0170970M CLG JEAN GUITON LAGORD
M.	LESEINT GREGORY	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	MATHEMATIQUES	0171022U CLG MAURICE CALMEL MARANS
M.	BONNEVAL BENJAMIN	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	0861038L CLG SAINT- EXUPERY JAUNAY MARGNY
MM	VAYE AGNES	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	0860049L CLG CAMILLE GUERIN VOUNEUIL SUR VIENNE
M.	REBEYRAT STEPHANE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	0790003Z CLG BLAISE PASCAL ARGENTONNAY

Annexe - Arrêté de jurys CRPE 2023

Titre	Nom Prénom	Corps Grade	Disc.poste	Etablissement principal
MM	LECORGUILLE ANNE-CLAIRE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	HISTOIRE GEOGRAPHIE	0171129K CLG ANDRE DULIN AIGREFEUILLE D AUNIS
M.	BOURDET DAVID	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	HISTOIRE GEOGRAPHIE	0791002K CLG JEAN ROSTAND THOUARS CEDEX
M.	COUVRAT LAURENT	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	HISTOIRE GEOGRAPHIE	0790978J CLG DENFERT ROCHEREAU ST MAIXENT L ECOLE CEDEX
MM	BOURJALA ESTELLE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	ESPAGNOL	0790089T CLG GERARD PHILIPPE NIORT CEDEX
MM	BRION CHRISTINE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	ESPAGNOL	0860038Z LGT ALIENOR D AQUITAINE POITIERS CEDEX
MM	BOULETREAU NELLY	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	ESPAGNOL	0171122C CLG EMILE ZOLA ROYAN
MM	FERRIERO VIRGINIE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	SANS SPECIALITE	0790422E E.P.PU ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE STE NEOMAYE
MM	LAFAYSSE FANNY	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	CLASSE DE LECTURE	0171328B IEN SAINTES SAINTES
MM	BONNEAU MAUD	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	SANS SPECIALITE	0170097N IEN JONZAC JONZAC CEDEX
MM	HECKENDORN MELANIE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	DIRECTION	0790166B E.M.PU GROUPE SCOLAIRE JEAN MACE NIORT
MM	PAULY MARIANNE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	SANS SPECIALITE	0179999B DSDEN DE LA CHARENTE MARITIME LA ROCHELLE CEDEX 1
MM	GARRIC AMELIE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	CLASSE D'APPLICATION	0790197K E.P.PU LES HIRONDELLES MAGNE
MM	MOREAU CAROLINE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	SANS SPECIALITE	0160056Z IEN COGNAC COGNAC
M.	LABROUSSE SEBASTIEN	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	SANS SPECIALITE	0161145H IEN ANGOULEME ET ASH ANGOULEME CEDEX
MM	LENZI NATHALIE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE		
MM	BELHACHE HELENE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	SANS SPECIALITE	0171601Y IEN AUNIS NORD ATLANTIQUE LA ROCHELLE CEDEX 1
M.	GADOLET JULIEN	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	ASH	0790046W IEN ASH NIORT CEDEX
M.	MAGRET LAURENT	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE		
M.	BOUGRIER SAMUEL	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	SANS SPECIALITE	0860734F IEN POITIERS EST POITIERS CEDEX
M.	LLORENS JEROME	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	SANS SPECIALITE	0860732D IEN POITIERS OUEST POITIERS CEDEX
MM	SUREAUD CELINE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	SANS SPECIALITE	0860737J IEN CHATELLERAULT CHATELLERAULT
MM	VOVARD ELODIE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	TECHNOLOGIES ET RESSOURCES EDUCATIVES	0171328B IEN SAINTES SAINTES
MM	LAMY JULIE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	ANIMATION SCIENCES	0170093J IEN ROCHEFORT ROCHEFORT

Annexe - Arrêté de jurys CRPE 2023

Titre	Nom Prénom	Corps Grade	Disc.poste	Etablissement principal
MM	PASQUET NATHALIE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	SANS SPECIALITE	0160053W IEN ANGOULEME EST ANGOULEME CEDEX
M.	MAURY LAURENT	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	SANS SPECIALITE	0861418Z IEN ADJOINT DASEN POITIERS CEDEX
M.	CHARRIER BENOIT	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	SANS SPECIALITE	0171123D IEN LA ROCHELLE OUEST LA ROCHELLE CEDEX 1
MM	RODRIGUEZ JENNIFER	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	SANS SPECIALITE	0160057A IEN CONFOLENS CONFOLENS
MM	DEMOUSSY ANNELISE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	SANS SPECIALITE	0171123D IEN LA ROCHELLE OUEST LA ROCHELLE CEDEX 1
MM	DORE CELINE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	SANS SPECIALITE	0170201B E.P.PU ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE BERNAY ST MARTIN
MM	CAUFRIEZ SUZEL	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	SANS SPECIALITE	0171328B IEN SAINTES SAINTES
M.	BELLEME FRANCK	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	SANS SPECIALITE	0790967X IEN NIORT NIORT CEDEX
MM	SARAZI KARINE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	SANS SPECIALITE	0790049Z IEN BRESSUIRE BRESSUIRE
MM	BOIRON AURORE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	SANS SPECIALITE	0160054X IEN ANGOULEME ADJ IA ANGOULEME CEDEX
MM	DUGUE KARINE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	SANS SPECIALITE	0790047X IEN NIORT ST MAIXENT NIORT CEDEX
MM	MANUSSET AURELIE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	SANS SPECIALITE	0170097N IEN JONZAC JONZAC CEDEX
MM	LEAUTE EMILIE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	SANS SPECIALITE	0861418Z IEN ADJOINT DASEN POITIERS CEDEX
MM	ARNAULT MARION	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	SANS SPECIALITE	0161145H IEN ANGOULEME ET ASH ANGOULEME CEDEX
MM	BIGOT GUYLAINE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	CIRCONSCRIPTION DU PREMIER DEGRE	0790967X IEN NIORT NIORT CEDEX
M.	SUREAUD ADRIAN	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	CIRCONSCRIPTION 1ER DEGRE ET PRE ELEM	0161202V IEN CHARENTE PREELEMENTAIRE ANGOULEME CEDEX
M.	PECHENART SIXU	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	CLASSE D'APPLICATION	0860816V E.E.PU ANDERSEN POITIERS
M.	CASSIN FLORENT	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	SANS SPECIALITE	0790049Z IEN BRESSUIRE BRESSUIRE
MM	GARREAU ESTELLE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	SANS SPECIALITE	0160053W IEN ANGOULEME EST ANGOULEME CEDEX
MM	BERTHELOT ANNE- SOPHIE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	SANS SPECIALITE	0160055Y IEN ANGOULEME SUD ANGOULEME CEDEX
MM	LAFOIX- DIEUMEGARD GAELLE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	DIRECTION	0790197K E.P.PU LES HIRONDELLES MAGNE
MM	BROUSSE CLAIRE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	0869999B DSDEN DE LA VIENNE POITIERS CEDEX
MM	BORDET AURELIE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	SANS SPECIALITE	0160925U E.P.PU A. DE ST EXUPERY ROUILLAC
MM	DREVIN CECILE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	DIRECTION	0790756T E.P.PU MASSAIS VAL EN VIGNES

Annexe - Arrêté de jurys CRPE 2023

Titre	Nom Prénom	Corps Grade	Disc.poste	Etablissement principal
MM	ARNAULT SOPHIE	PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE	SANS SPECIALITE	0169999G DSDEN DE LA CHARENTE ANGOULEME CEDEX
MM	PIETRI MARIE- NOELLE	PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE	SANS SPECIALITE	0160057A IEN CONFOLENS CONFOLENS
MM	BEGUIER-MAGNE CLAUDINE	PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE	SANS SPECIALITE	0799999P DSDEN DES DEUX-SEVRES NIORT CEDEX
M.	HALBERT MICKAEL	PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE	SANS SPECIALITE	0790050A IEN THOUARS THOUARS CEDEX
MM	BEGARIES PATRICIA	PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE	SANS SPECIALITE	0860732D IEN POITIERS OUEST POITIERS CEDEX
MM	NARALINGOM- BROUSSEAU ISABELLE	PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE	SANS SPECIALITE	0861224N IEN POITIERS SUD POITIERS CEDEX
M.	GACON OLIVIER	PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE	SANS SPECIALITE	0160057A IEN CONFOLENS CONFOLENS
MM	LENOBLE SANDRINE	PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE	SANS SPECIALITE	0160054X IEN ANGOULEME ADJ IA ANGOULEME CEDEX
MM	POUSSARD CECILE	PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE	SANS SPECIALITE	0790967X IEN NIORT NIORT CEDEX
MM	LECOMTE-MERLAUD CATHERINE	PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE	SANS SPECIALITE	0860735G IEN LENCLOITRE NORD VIENNE LENCLOITRE
M.	MAZET DENIS	PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE	SANS SPECIALITE	0171123D IEN LA ROCHELLE OUEST LA ROCHELLE CEDEX 1
M.	HORTOLAN JEAN- CHRISTOPHE	PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE	SANS SPECIALITE	0160054X IEN ANGOULEME ADJ IA ANGOULEME CEDEX
M.	GALLIE CHRISTOPHE	PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE	SANS SPECIALITE	0170093J IEN ROCHEFORT ROCHEFORT
MM	JOZEAU BEATRICE	PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	0799999P DSDEN DES DEUX-SEVRES NIORT CEDEX
MM	ROUAUD ANNE	PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE	SANS SPECIALITE	0171518H IEN LA ROCHELLE ADJ IA LA ROCHELLE CEDEX 1
MM	FERJOU CRYSTELE	PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE	SANS SPECIALITE	0799999P DSDEN DES DEUX-SEVRES NIORT CEDEX
MM	DELBOS BERANGERE	PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE	SANS SPECIALITE	0861418Z IEN ADJOINT DASEN POITIERS CEDEX
M.	LASTERE STEPHANE	PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE	SANS SPECIALITE	0161202V IEN CHARENTE PREELEMENTAIRE ANGOULEME CEDEX
M.	CHAUMILLON FREDERIC	PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE	SANS SPECIALITE	0860735G IEN LENCLOITRE NORD VIENNE LENCLOITRE
MM	LACOSTE-MASSON SABRINA	PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE	SANS SPECIALITE	0171328B IEN SAINTES SAINTES
MM	PAIRAULT MAGALI	PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE	SANS SPECIALITE	0170093J IEN ROCHEFORT ROCHEFORT
M.	SANSAULT STEPHANE	PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE	SANS SPECIALITE	0799999P DSDEN DES DEUX-SEVRES NIORT CEDEX
MM	COINTE FLORENCE	PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE	DIRECTION	0860463L E.E.A. D.ALLARD- J.FERRY POITIERS

Annexe - Arrêté de jurys CRPE 2023

Titre	Nom Prénom	Corps Grade	Disc.poste	Etablissement principal
MM	PETIT KARINE	PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE	SANS SPECIALITE	0860738K IEN MONTMORILLON SUD VIENNE MONTMORILLON CEDEX
MM	JEAN VERONIQUE	PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE	SANS SPECIALITE	0861250S IEN POITIERS NORD POITIERS CEDEX
M.	NUER PATRICK	PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE	SANS SPECIALITE	0861418Z IEN ADJOINT DASEN POITIERS CEDEX
MM	GIRAUDEAU ANNE	PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE	CLASSE D'APPLICATION	0860200A E.E.A. ANTOINE LAURENT DE LAVOISIER CHATELLERAULT
MM	SOULAS LAURENCE	PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE	SANS SPECIALITE	0860734F IEN POITIERS EST POITIERS CEDEX
MM	LOEILLOT CATHERINE	PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE	SANS SPECIALITE	0161039T IEN ANGOULEME NORD ANGOULEME CEDEX
M.	MASSICOT JEAN- BAPTISTE	PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE	SANS SPECIALITE	0170097N IEN JONZAC JONZAC CEDEX
M.	ROUSSEL OLIVIER	PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE	MATERNELLE	0171518H IEN LA ROCHELLE ADJ IA LA ROCHELLE CEDEX 1
M.	ROUFFET LAURENT	PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE	SANS SPECIALITE	0170096M IEN SAINT JEAN D'ANGELY ST JEAN D ANGELY CEDEX
MM	HUGONNAUD- FAYOLLAT AUDREY	PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE	SANS SPECIALITE	0861224N IEN POITIERS SUD POITIERS CEDEX
M.	MOREAU PHILIPPE	PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	0799999P DSDEN DES DEUX-SEVRES NIORT CEDEX
MM	DEMIOT CLAUDINE	PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE	SANS SPECIALITE	0860732D IEN POITIERS OUEST POITIERS CEDEX
MM	FAVRE SYLVIE	PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE	SANS SPECIALITE	0171518H IEN LA ROCHELLE ADJ IA LA ROCHELLE CEDEX 1
MM	PETRAULT CORINNE	PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE	SANS SPECIALITE	0799999P DSDEN DES DEUX-SEVRES NIORT CEDEX
MM	DURAND-GEOFFROY CELINA	PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE	DIRECTION	0160925U E.P.PU A. DE ST EXUPERY ROUILLAC
M.	BIRAUD ARNAUD	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	SANS SPECIALITE	0790047X IEN NIORT ST MAIXENT NIORT CEDEX
M.	HAREL FABIEN	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	SANS SPECIALITE	0170094K IEN ROYAN ROYAN
MM	BOUJU-PERIO VANESSA	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	CLASSE DE LECTURE	0170091G IEN LA ROCHELLE SUD LA ROCHELLE CEDEX 1
MM	BONNEAU STEPHANIE	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	SANS SPECIALITE	0790047X IEN NIORT ST MAIXENT NIORT CEDEX
MM	MENARD MYRIAM	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	CLASSE D'APPLICATION, ANGLAIS	0860567Z E.E.PU MARCEL JOLLIET ST GEORGES LES BAILLARGEAU
MM	FRICOTIN STEPHANIE	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	SANS SPECIALITE	0861250S IEN POITIERS NORD POITIERS CEDEX
MM	DRYJA-BOUET SOPHIE	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	SANS SPECIALITE	0860738K IEN MONTMORILLON SUD VIENNE MONTMORILLON CEDEX
M.	PAPINEAU SEBASTIEN	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	SANS SPECIALITE	0160054X IEN ANGOULEME ADJ IA ANGOULEME CEDEX

Annexe - Arrêté de jurys CRPE 2023

Titre	Nom Prénom	Corps Grade	Disc.poste	Etablissement principal
M.	DUDOGNON CHRISTOPHE	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	SANS SPECIALITE	0799999P DSDEN DES DEUX-SEVRES NIORT CEDEX
MM	ARNAULT SOPHIE	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	SANS SPECIALITE	0790048Y IEN MELLE MELLE
M.	TOURNIER REMI	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	SANS SPECIALITE	0861250S IEN POITIERS NORD POITIERS CEDEX
MM	HEINIS CAROLINE	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	SANS SPECIALITE	0861418Z IEN ADJOINT DASEN POITIERS CEDEX
MM	MERLE-RAUX STEPHANIE	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	SANS SPECIALITE	0170094K IEN ROYAN ROYAN
M.	FILION EMMANUEL	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	SANS SPECIALITE	0161039T IEN ANGOULEME NORD ANGOULEME CEDEX
MM	LUNEAU-BOUILLE SOPHIE	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	SANS SPECIALITE	0171531X IEN LE CHAPUS BOURGEFRANC LE CHAPUS
MM	VUKOREP ISABELLE	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	SANS SPECIALITE	0161202V IEN CHARENTE PREELEMENTAIRE ANGOULEME CEDEX
MM	CAILLAUD CAROLINE	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	CLASSE D'APPLICATION	0860200A E.E.A. ANTOINE LAURENT DE LAVOISIER CHATELLERAULT
MM	GASCHARD CAROLE	PROFESSEURE DE LYCEE PROFESSIONNEL HORS CLASSE	LETTRES HISTOIRE GEOGRAPHIE, SANS DISCIPLINE	0860006P LP EDOUARD BRANLY CHATELLERAULT CEDEX